

PROCÈS-VERBAL
de la séance de Conseil Municipal du
LUNDI 11 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
Le 11 mars, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 mars 2024, s'est réuni à la salle Pierre Geoffroy à Vassy, lieu habituel de ses assemblées, sous la présidence de M. Frédéric BROGNIART, Maire.

Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
BROGNIART Frédéric	X				FABIEN Anne-Marie	X			
BERNIERES LE PATRY					JENVRAIN Marie		X		
HAMEL François	X				LEPAINTEUR Patrice	X			
BACON Michel	X				MAZIER Valérie			X	LEPAINTEUR
CANU Nathalie	X				PIERRES				
DUCHEMIN Daniel	X				BERGAR Dominique	X			
RENOUF Patricia				X HAMEL F	ANNE Sarah		X		
VAN ROMPU Riet	X				PRESLES				
BURCY					BACHELOT Isabelle	X			
DOUCHIN Nicolas	X				ANGOT Michel	X			
CHANU Hervé	X				RENE DIT DEROUVILLE S			X	
DELAHAYE Olivier				X DOUCHIN N	RULLY				
CHENEDOLLE					LEGER Sébastien	X			
FERGANT Françoise	X				CHANU Caroline	X			
HUET Cédric		X			SAINT CHARLES DE PERCY				
LABROUSSE Rémi	X				CHAPET Brigitte			X	MASSON C
LEVALLOIS Elodie		X			BERTHOUT Julie			X	
ESTRY					VASSY				
LOUIS Gilbert	X				GUETTIER Mickaël			X	HELAIN C
LARONCHE Vanessa	X				ANGENEAU Jean-Paul			X	WIELGOSIK
LENAIN Didier	X				ASSELIN Sylvie			X	BROGNIART
SCOLA Sabrina	X				DAL MASO Jérémie		X		
MALECOT-GALLOIS M	X				FERREIRA Cécilia		X		
LA ROCQUE					GERMAIN Gilles	X			
WIELGOSIK Frédéric	X				HELAIN Cécile	X			
OLIVIER Damien		X			HUARD laëtitia		X		
LE DESERT					THERIN Laurent		X		
MASSON Christophe	X				SPITZA Jean-François	X			
MARÇAIS Christelle		X			VIESSOIX				
LE THEIL BOCAGE					LERESTEUX Laëtitia	X			
ALLAVENA Didier	X				GRAVE Francis	X			
BRU Noëlle		X			PICACHE Alexandra		X		
JOSSE Sandrine		X			POUPION Patrick	X			
MONTCHAMP					SILLERE Michel			X	POUPION P
FAUCON Gilles	X				BARBEY Alexandre		X		
DAUPRAT Marie-F	X								

33 PRESENTS – 14 ABSENTS - 2 EXCUSÉS - 8 POUVOIRS

Le quorum étant atteint au début de la séance avec 33 membres présents, le conseil peut valablement délibérer.

Les délibérations sont consultables sur le site internet de la commune et au siège administratif de VALDALLIERE.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance et adoption du procès-verbal de la séance du 19 février 2024
2. Restauration scolaire : bilan d'activité
3. Médiathèque : bilan d'activité
4. Vote du Compte Financier Unique
5. Affectation de Résultat du Budget Principal
6. Débat d'orientation Budgétaire
7. Garde d'enfant

1- Désignation du secrétaire de séance et adoption du procès-verbal du conseil municipal du 19 février 2024.

Madame Marie-Françoise DAUPRAT est désignée secrétaire de séance.

Le président de la séance soumet au conseil municipal le procès-verbal de la séance du 19 février 2024.

Le procès-verbal de la séance du 19 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

2- Médiathèques : bilan d'activités.

Présentation : Laurine MIRAGLIESE – responsable médiathèques de Valdallière

Annexe : présentation réseau des ludo-médiathèques de Valdallière

3- Restauration scolaire : bilan d'activités.

Présentation : Didier MOREL – responsable restauration scolaire de Valdallière

Annexe : présentation restauration scolaire de Valdallière

4- Finances : vote du compte financier unique.

Délib N° 2024_0311_01

Annexes : CFU 2023 section fonctionnement et investissement.

L'expérimentation du compte financier unique (CFU) ouverte par l'article 242 de la loi de finances pour 2019 sur la période 2020-2023 a donné lieu à un bilan remis par le Gouvernement au Parlement. Sur la base des constats positifs et des propositions formulées,

l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Les entités admises par arrêté du 13 décembre 2019 dans l'expérimentation du CFU devront produire un CFU sur leurs comptes de l'exercice 2024 et au-delà.

Pour les autres entités, sous instruction M57 ou M4 (collectivités territoriales, groupements, établissements publics locaux, services d'incendie et de secours, centres de gestion de la fonction publique territoriale, Centre national de la fonction publique territoriale, associations syndicales autorisées), elles pourront dès leurs comptes 2024 produire un compte financier unique et devront basculer au CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026.

Le CFU se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

La commune de VALDALLIERE s'est portée candidate à cette phase d'expérimentation. Cette expérimentation a entraîné notamment l'adoption de la nomenclature comptable M57 (délibération n° 2021-0609074 du 6/09/2021) avec une mise en place au 1^{er} janvier 2022. L'exercice comptable 2022 a donc été le premier pour lequel la commune a voté un Compte Financier Unique.

Au 31 décembre, la Commune de VALDALLIERE clôt son exercice budgétaire. Le fonctionnement du CFU entraîne des échanges de données entre la trésorerie de Vire et le service financier de la commune afin d'assurer des éléments exactement similaires.

Ce compte rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget. Les réalisations budgétaires, en complément du CA détaillé qui a été transmis à tous les membres du Conseil Municipal sont présentées par chapitre, d'abord en section de fonctionnement, puis en section d'investissement, en recette et en dépenses.

Il est constaté que les autorisations de dépenses effectuées par le CM de VALDALLIERE lors de ses différentes décisions budgétaires ont toutes été respectées.

Echanges :

Monsieur POUPION demande s'il est possible de faire des économies sur la maintenance.

Monsieur WIELGOSIK affirme qu'il est possible d'en faire, notamment sur la maintenance des copieurs (copieurs anciens à renouveler) mais précise aussi qu'il y a des postes de dépenses auxquels on ne peut pas échapper comme le contrôle des poteaux incendie et la maintenance des extincteurs.

Monsieur BROGNIART ajoute que les dépenses liées aux transports scolaires (trajets écoles / équipements sportifs) ont fortement augmentées passant d'environ 30 000 € les années passées à 58 000 €. Une réflexion est en cours sur ce point.

Monsieur POUPION relève notamment une hausse au compte réception et demande si celle-ci est liée aux repas des anciens.

Ce que monsieur WIELGOSIK confirme.

Monsieur CHANU regrette à l'inverse de constater une baisse en ce qui concerne la voirie qui pourtant se dégrade.

Le DGS explique que le compte « entretien et réparation de voirie » correspond aux travaux de « Point à Temps » réalisés par EIFFAGE ainsi qu'aux travaux de débroussaillage et de débemage.

Monsieur POUPION revient sur le repas des anciens et demande si le prix du repas est identique pour l'ensemble des communes.

Monsieur BROGNIART confirme que celui-ci varie selon les communes.

Monsieur LEPAINTEUR demande si les variations sont importantes.

Monsieur BROGNIART précise oralement le coût du repas par commune (de 29€ à 45€/pers).

Monsieur ANGOT souhaite ajouter que pour la dépense au compte 6248 « divers », la subvention n'a pas et ne sera pas perçue.

Monsieur POUPION demande à quoi correspond concrètement cette ligne.

Monsieur BROGNIART précise qu'il s'agit d'un transport en ambulance d'une apprentie.

*Selon Madame LARONCHE, dans le cas d'une situation de handicap, la démarche doit être effectuée auprès de la caisse d'assurance maladie. La commune ne devrait pas prendre en charge ces frais.
Monsieur BROGNIART ajoute que la commune a avancé les frais, que les démarches ont été entreprises mais qu'elles n'ont pas aboutie.*

Monsieur LEPAINTEUR, concernant la ligne électricité, constate une augmentation par rapport aux prévisions et suggère une réflexion sur de potentielles économies à réaliser autres que l'extinction de l'éclairage public en soirée.

Pour monsieur WIELGOSIK, les 20 000 euros d'économies (liés à l'extinction de l'éclairage public) ne sont pas négligeables vu l'état des finances, et ce sont, selon lui, le cumul de petites économies qui vont contribuer à assainir la situation économique de la commune.

Monsieur CHANU pense que la question de l'éclairage public doit être étudiée de façon plus approfondie (investissement ; programme SDEC).

Monsieur LEPAINTEUR demande s'il est possible d'évoquer les dotations 2024.

Le DGS annonce une progression de 2 à 3 %.

Monsieur BROGNIART ajoute avoir plus de craintes concernant les obtentions de subventions dans les années à venir.

Monsieur POUPION confirme que cela est inquiétant dans la mesure où la capacité d'auto-financement a baissé entre 2020 et 2023 et laisse de moins en moins de possibilité de payer d'investissements sur les prochaines années.

Monsieur BROGNIART ajoute avoir fait beaucoup d'investissements sans faire de crédit et avoir ainsi, certes, baissé la CAF mais sans alourdir l'endettement.

Monsieur POUPION demande si la commune a l'intention de faire un prêt pour les investissements 2024.

Monsieur BROGNIART confirme que cela sera nécessaire pour les travaux du bourg d'Estry.

Monsieur WIELGOSIK ajoute que le reste à réaliser de subventions de 900 000 euros est un manque non négligeable.

Monsieur POUPION note que depuis 2020, il y a une baisse de l'épargne, baisse des capacités de la commune.

Monsieur BROGNIART rappelle qu'il a fallu « absorber » la construction de l'école de Viessoix.

Pour monsieur POUPION, tout ne peut pas être mis sur le « dos » de l'école. Il ajoute constater, depuis ces 3 dernières années et malgré le discours de la majorité de dire que les dépenses seraient minimisées, que les choses semblent compliquées.

Monsieur BROGNIART précise qu'il a dû travailler dans un contexte d'inflation.

Monsieur LABROUSSE rappelle l'augmentation substantielle des bases de la fiscalité.

Monsieur FAUCON concède que les capacités se réduisent mais pointe le contexte général et les nombreux investissements.

Monsieur LEPAINTEUR constate que cette année encore, la prévision faite pour les défenses incendie n'est pas utilisée et incite pour les années à venir, à honorer le montant budgétisé.

Monsieur BROGNIART explique finaliser actuellement le schéma communal de défense incendie afin d'être éligible aux subventions.

Monsieur LEGER quitte la salle un moment et ainsi, ne participe pas au vote de ce point.

En conclusion de la présentation des exécutions budgétaires, il est présenté le résultat final des différentes balances budgétaires de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;

Vu la candidature en juin 2019 de la commune de VALDALLIERE à l'expérimentation du Compte Financier Unique ;

Vu l'arrêté du 1er mars 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte Financier Unique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la commune de Valdallière ;

Vu le compte financier unique pour l'exercice 2023 du budget principal ci-annexé ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du compte financier unique de la commune pour l'exercice 2023 concernant le budget principal.

Hors de la présence de Monsieur le Maire (n'a pas pris part au vote),

Sous la présidence de Monsieur Gilles FAUCON, 1^{er} adjoint,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par

Contre	Abstention	Pour
0	8	30

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2023 de la Commune de VALDALLIERE dont la balance se constitue comme suit :

RESULTAT DE LA COMMUNE

Fonctionnement

Recettes	7 084 046,67 €	
Dépenses	6 623 887,49 €	
Excédent de clôture :		460 159,18 €

Investissement

Recettes	3 172 160,40 €
Dépenses	3 150 837,68 €

Restes à réaliser :

Recettes investissement : 899 357,09 €

Dépenses investissement : 558 245,81 €

Besoin de financement : 541 736,00 €

5- Affectation de résultat du budget primitif 2023.

Délib N° 2024_0311_02

Le conseil municipal, après avoir adopté le CFU de l'exercice 2023 dont les résultats se présentent comme suit :

<u>Fonctionnement</u> 2023		<u>Investissement</u> 2023
7 084 046,67	Recettes de l'exercice	3 172 160,40
6 623 887,49	Dépenses de l'exercice	3 150 837,68
460 159,18	Résultat de l'exercice 2023	21 322,72
732 382,94	Résultat de l'exercice précédent 2022	-904 170,00
1 192 542,12	Résultat global	-882 847,28

	RAR Dépenses	558 245,81
	RAR Recettes	899 357,09
-541 736,00	COMPTE 1068	-541 736,00
650 806,12	EXCEDENT 002	

Après en avoir délibéré, par :

Contre	Abstention	Pour
0	8	33

- **DECIDE** l'affectation de résultat comme suit :

Déficit d'investissement (D001) : - **882 847,28 €**

Besoin de financement (Art. 1068) : **541 736,00 €**

Excédent de fonctionnement reporté (R002) : **650 806,12 €**

6- Débat d'Orientation Budgétaire 2024.

Délib N° 2024_0311_03

Annexe : Rapport d'orientation budgétaire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe ;

Vu le rapport annexé ;

Monsieur le Maire rappelle que l'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les dispositions imposent au maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants.

Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié. Pour les communes, il doit également être transmis au président de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

Ce rapport donne lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Ce débat est acté par une délibération spécifique. Cette délibération doit également être transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Le conseil municipal prend acte du rapport d'orientation budgétaire 2024 et du débat sur les orientations budgétaires.

7- Garde d'enfant : projet babysitting.

Intervention de Madame Sabrina SCOLA, 4^{ème} adjointe en charge de la commission petite enfance.

Annexe : présentation projet babysitting

Echanges :

Madame LARONCHE demande s'il y a un engagement des jeunes.

Madame SCOLA affirme qu'aucun engagement ne sera demandé.

Madame LARONCHE demande à quelle fréquence est renouvelée l'opération.

Madame SCOLA précise que l'opération est proposée cette année et pourra être renouvelée l'année prochaine.

Madame LARONCHE regrette que faute d'engagement du jeune, celui-ci pourrait ne pas donner suite à l'issue de la formation.

Monsieur BROGNIART ajoute que c'est le cas pour tout agent formé, on n'a aucune garantie qu'il reste.

Monsieur HAMEL relève une possible fragilité concernant l'absence d'accompagnement du jeune pour la partie contractuelle et la rémunération. Il ne faudrait pas selon lui que le jeune se retrouve dans une mauvaise situation.

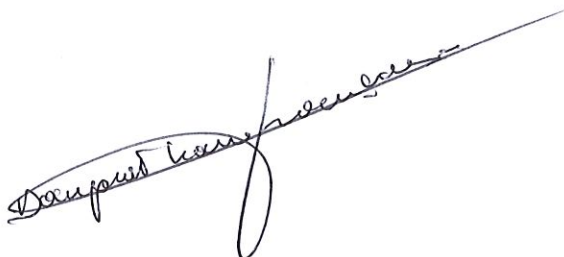
Madame SCOLA rappelle qu'il s'agit seulement d'une mise en relation, la commune fait seulement le lien entre les parents en recherche d'un moyen de garde ponctuel et le jeune en recherche d'expérience, de job.

Question orale :

Pas de question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50.

Le secrétaire de séance,
Marie-Françoise DAUPRAT



Le président,
Frédéric BROGNIART







**réseau
des ludo-
médiathèques de
Valdallière**



Quelques chiffres

18118 prêts (790 JS)

565 jeux

15 spectacles

9877 fréquentation



Les spectacles



Virevoltés été

SCUIK



Les spectacles

Jeunesse : 13
spectacles





Les projections



Les lundis après-
midi

La Commanderie
De Courval



Expositions

EXPOSITION
Du 18 janvier au 18 mars
Médiathèque de Vassy

TERRE FRAGILE
PHOTOGRAPHIES
DE PATRICK FORGET

Atelier rPopoten en collaboration avec Atles tradis de Vassya
Au menu : soupes, toasts et tartes
Activité familiale à partir de 6 ans
Mer. 18 Janvier de 15h à 17h à la médiathèque de Vassy

Médiathèque de Vassy - Rue Pierre Mendès - Vassy
Téléphone : 03 21 62 08 18 -
<http://mediathèque.vassya.org/programmation>

Bibliothèque
Médiathèque
Vassya

Terre fragile janvier-
février 2023



Les grands personnages
d'Aurore Petit mars-avril 2023

**GRAND
FORMAT**

**CHEUX-NOUS
À VALDALLIÈRE**

Une exposition sur les souvenirs du passé
mais aussi l'engagement d'élus,
qui racontent la vie de territoire.

Médiathèque de Vassy
à partir du 12 juillet

Créé par des habitants de Valdallière, pour le magazine Cheux-Nous

Cheux nous à Valdallière
Juillet-aout 2023

LES ATELIERS DE L'INFO

EXPOSITION
LE SIEGE DE MARIOUPOL

Le Département du Calvados et le Pit Bayeux Calvados-Normandie des correspondants de guerre s'associent pour proposer aux bibliothèques et collèges du département des photographies et des rencontres dans le cadre des Ateliers de l'Info organisés par la Bibliothèque de Calvados.

Calvados
LE DÉPARTEMENT

FRANÇOISE CALVADOS-ARMAND
www.pitbayeux.org

**BIBLIOTHÈQUE
Médiathèque
du CALVADOS**

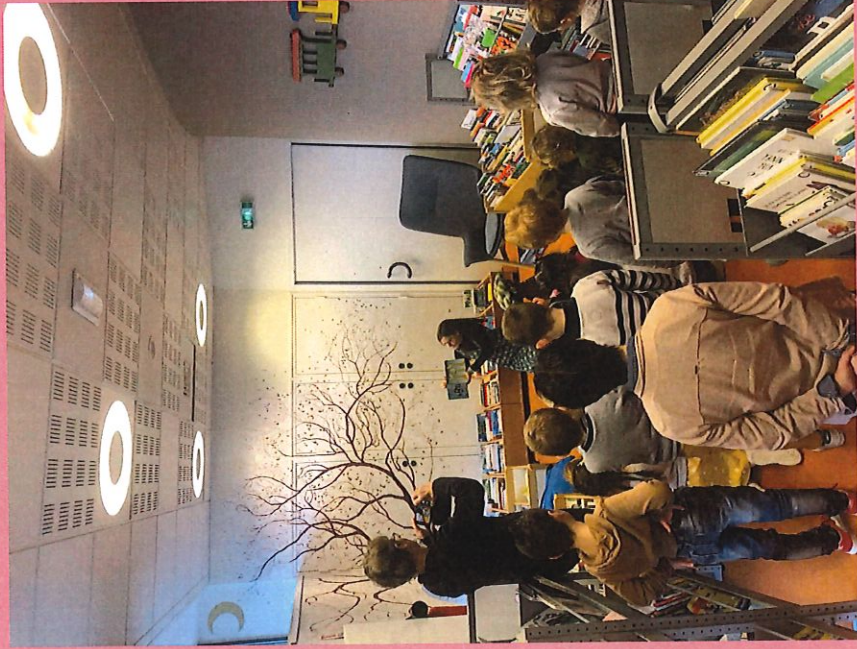
Alertez-vous : En raison du sujet abordé, certaines photographies de l'exposition
Le siège de Marioupol peuvent heurter la sensibilité de certains visiteurs.

Le siège de Marioupol
novembre 2023



Les scolaires

51 accueils
(2/classe) +ateliers
dans écoles
+ spectacles





Des animations toute l'année

Ateliers
parents/
enfants

Petite
enfance

**60 animations
tout public en
2023**

Jeux
vidéos/atelier
s numériques

Jeux de
société





Partenariats

Institutionnels :
Département (PMI,
services sociaux, CLIC,
bibliothèque du
Calvados), Région, Etat
(DRAC)

Autres services : centre
de loisirs, CCAS, piscine,
services techniques,
restaurant scolaire,
comptabilité.

Autres financeurs :
Centre national du livre,
Normandie livre et
lecture, MSA...

Associations : FCIB,
comités des fêtes, école
de musique, Vald'art, 123
soleil, Les Virevoltés.

Scolaires : les écoles, le
collège, stagiaires

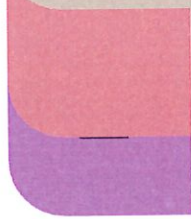
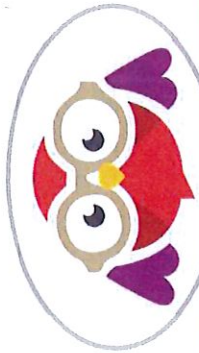


Les moyens

2 ludo-
médiathèques

Une équipe :
1 bibliothécaire, 1
agent d'accueil,
1 ludothécaire
1 agent
(6h/semaine)

Un budget



Projets pour 2024

12 juin : 80^e
anniversaire du
Débarquement

Été
2024 :
JO 2024

Septembre :
Expo Christian
Malon
« agricultrices »

Mars : **Semaine
nationale
Petite enfance**

Octobre
2024 :
**Semaine
bleue**

6 avril :
Journée
manga

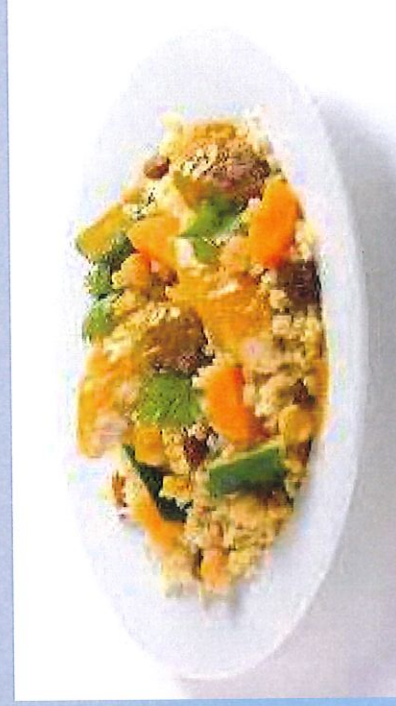


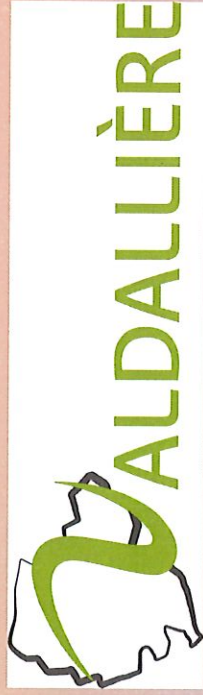




Restauration scolaire

1. Présentation des 3 sites de restauration et effectif personnel par site
2. Repas servis en 2023.
3. Anti Gaspi.
4. Fournisseurs.





1. Les 3 sites

3 RESTAURANTS SCOLAIRES

- **Restaurant scolaire de VASSY**

Effectif global: entre 160 et 190 repas

2 services : 1er service de 12h à 12h50

2ème service de 13h à 13h45

- **Restaurant scolaire de MONTCHAMP**

Effectif global: entre 100 et 120 repas

2 services superposés : 1er service de 12h10 à 13h

2ème service de 12h45 à 13h30

- **Restaurant scolaire de VISSOIX**

Effectif global: entre 180 et 200 repas

2 services superposés : 1er service de 12h05 à 12h50

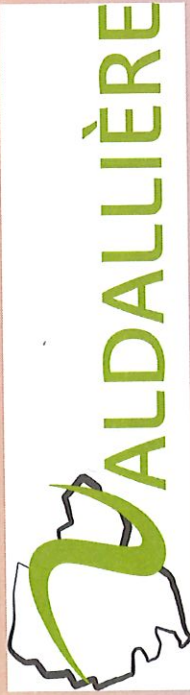
2ème service de 12h45 à 13h30

8 PERSONNES EN PRODUCTION

- Vassy 3 personnes:
1 chef(fe), 1 second(e) de cuisine et 1 cuisinier(ère)

- Montchamp 2 personnes:
1 chef(fe), 1 second(e)

- Viessoix 3 personnes:
1 chef(fe), 1 second(e) et 1 cuisinier(ère)



**PERSONNEL DE SERVICE,
D'ACCOMPAGNEMENT ET
DE REMISE EN ETAT DES LOCAUX**

Vassy

Pour le service et nettoyage

3 postes d'ATSEM
3 animateurs
1 agent polyvalent
2 agents techniques

Montchamp

Pour le service et nettoyage

3 postes d'ATSEM
2 animateurs
2 agents techniques

Viessoix

Pour le service et nettoyage

3 postes d'ATSEM
2 animateurs
3 agents techniques



2. Repas servis en 2023

Vassy	élèves adultes accueil de loisirs personnel	21435 2281 2116 1098
Montchamp	élèves adultes personnel	15312 278 798
Viessoix	élèves adultes personnel	24797 599 1261
TOTAL		69975





2. Repas servis en 2023

Récapitulatif du nombre de repas sur Vaudallière

Sites	Rationnaires	18/19	19/20	20/21	2021	2022	2023	2024
Budget annuel					150000	155000	155000	146000
Vassy	élèves	19982			19494	20713	21435	
	résidents et profs	1390			1600	2469	2281	
	Personnel	2000					1098	
Montchamp	élèves	18935			15559	14159	15312	
	Profs					308	278	
	Personnel	1728					798	
Vressoux	élèves	17605			19044	24005	24797	
	Profs					458	599	
	Personnel	300		période covid			1261	
Bernières le P	élèves	5386			3504			
	Personnel	432						
Presles	élèves	2758			1625			
	Personnel	432						
EIL	Total élèves	64666			59226	58877	61544	0
	Accueil de loisirs				1996	2691	1694	
	Résidents profs	1390			1600	3235	3158	0
	Personnel cuisine et service	4892			1954	1980	3157	0
	Animateurs les mercredis et vacances				?	?	422	0
	Total repas servis	70948	0	0	64776	66723	69975	0

	2021	2022	2023
Budget	150000,00	155000,00	155000,00
Total des dépenses	125880,65	129980,34	148469,7
Goutters			13733,34
Total sans les goutters	125880,65	129980,34	134736,40
Nombre de repas	64776	66273	69975
Coût/peis	1,94	1,96	1,93

3. Anti Gaspi



COMMENT MOINS GASPILLER ?

Aujourd'hui, petite faim ou grande faim ?



PETITE FAIM



GRANDE FAIM



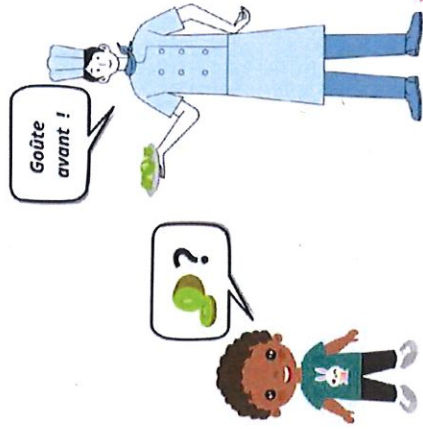
COMMENT MOINS GASPILLER ?

1 seule tranche de pain par élève !
Si tu as très faim tu pourras te resservir.



COMMENT MOINS GASPILLER ?

Il faut toujours goûter,
pour savoir si on aime.



Remplir les cellules grises et renvoyer tout le classeur au Régal contact@regal-normandie.fr
 Les cellules blanches et l'analyse se remplissent automatiquement



Nom de l'établissement : Restaurant scolaire Alphonse Daudet de Vressoix (commune de Valdallière)

PESEE SIMPLE GASPILLAGE ALIMENTAIRE						
	Lundi	Mardi	Mercredi	jeudi	vendredi	MOYENNE
Nombre de repas préparés	200,00	200,00		200,00	200,00	200,00
Nombre de convives effectif	203,00	181,00		210,00	176,00	192,50
TOTAL						

Déchets des aliments préparés en kg (épluchures, déchets d'aliments non comestibles)						
	Lundi	Mardi	Mercredi	jeudi	vendredi	MOYENNE
Déchets des aliments préparés	11,10	10,20				5,33
TOTAL						

Aliments sur-plus de cuisine, préparés, non servis et jetés en kg						
	Lundi	Mardi	Mercredi	jeudi	vendredi	MOYENNE
Pain	0,00	0,00		0,48	0,00	0,12
Nourritures non consommées (hors pain)	3,7	4,27		1,5	4,9	3,59
Déchets d'aliments non comestibles (peaux de fruits, os, arrête, gras ...)						0,00
Total gaspillage cuisine kg	3,70	4,27	0,00	1,98	4,90	3,71
gaspillage cuisine g/repas/pers	18,23	23,59	#DIV/0!	9,43	27,84	19
TOTAL						

Nourritures servies dans les assiettes / plateaux, non consommées et jetées en kg						
	Lundi	Mardi	Mercredi	jeudi	vendredi	MOYENNE
Pain	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Nourritures non consommées (hors pain)	2,50	3,20		3,40	5,10	3,55
Déchets d'aliments non comestibles (peaux de fruits, os, arrête, gras ...)						0,00
Total gaspillage assiette kg	2,50	3,20	0,00	3,40	5,10	3,55
Gaspillage assiette g/repas/pers	12,32	17,68	#DIV/0!	16,19	28,98	18
TOTAL						

Total gaspillage alimentaire						
	Lundi	Mardi	Mercredi	jeudi	vendredi	MOYENNE
Poids total du GA (kg)	6,20	7,47	0,00	5,38	10,00	7,26
Gaspillage total en g/pers/repas	30,54	41,27	#DIV/0!	25,62	56,82	37,73
TOTAL						

Remplir les cellules grises et renvoyer tout le classeur au Régali contact@regal-normandie.fr
Les cellules blanches et l'analyse se remplissent automatiquement



Nom de l'établissement : Restaurant scolaire Henry Morel de Montchamp (commune de Valdallière)

PESEE SIMPLE GASPILLAGE ALIMENTAIRE						
	Lundi	Mardi	Mercredi	jeudi	vendredi	MOYENNE
Nombre de repas préparés	130,00	130,00		130,00	130,00	130,00
Nombre de convives effectif	118,00	124,00		133,00	124,00	124,75

Déchets des aliments préparés en kg (épluchures, déchets d'aliments non comestibles)						
	Lundi	Mardi	Mercredi	jeudi	vendredi	MOYENNE
Déchets des aliments préparés	2,35	0,00		0,00	0,00	0,59

Aliments sur-plus de cuisine, préparés, non servis et jetés en kg						
	Lundi	Mardi	Mercredi	jeudi	vendredi	MOYENNE
Pain	0,00	0,00		0,98	0,08	0,27
Nourritures non consommées (hors pain)	6,72	1,464		0,54	1,9	2,66
Déchets d'aliments non comestibles (peaux de fruits, os, arrête, Gras ...)						0,00
Total gaspillage cuisine kg	6,72	1,46	0,00	1,52	1,98	2,92
gaspillage cuisine g/repas/pers	57,00	12,00		11,00	16,00	23

Nourritures servies dans les assiettes / plateaux, non consommées et jetées en kg						
	Lundi	Mardi	Mercredi	jeudi	vendredi	MOYENNE
Pain	0,07	0,19		0,11	0,15	0,13
Nourritures non consommées (hors pain)	3,72	2,92		2,94	2,90	3,12
Déchets d'aliments non comestibles (peaux de fruits, os, arrête, Gras ...)						0,00
Total gaspillage assiette kg	3,79	3,11	0,00	3,05	3,05	3,25
Gaspiillage assiette g/repas/pers	32,15	25,08	#DIV/0!	22,96	24,60	26

Total gaspillage alimentaire						
	Lundi	Mardi	Mercredi	jeudi	vendredi	MOYENNE
Poids total du GA (kg)	10,51	4,57	0,00	4,58	5,03	6,18
Gaspiillage total en g/pers/repas	89,10	36,89	#DIV/0!	34,42	40,60	49,50

Remplir les cellules grises et renvoyer tout le classeur au Régali contact@regal-normandie.fr
Les cellules blanches et l'analyse se remplissent automatiquement



Nom de l'établissement : Restaurant scolaire de Vassy (commune de Valdaillière)

	PESEE SIMPLE GASPILLAGE ALIMENTAIRE					TOTAL	MOYENNE
	Lundi	Mardi	Mercredi	jeudi	vendredi		
Nombre de repas préparés	180,00	180,00		180,00	180,00	720,00	180,00
Nombre de convives effectif	181,00	176,00		190,00	184,00	731,00	182,75
Déchets des aliments préparés en kg (épluchures, déchets d'aliments non comestibles)							
Déchets des aliments préparés	0,00	2,90		0,00	3,90	6,80	1,70
Aliments sur-plus de cuisine, préparés, non servis et jetés en kg							
Pain	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Nourritures non consommées (hors pain)	6,3	4,588		1,378	4,506	16,77	4,19
Déchets d'aliments non comestibles (peaux de fruits, os, arrête, Gras ...)						0,00	0,00
Total gaspillage cuisine kg	6,30	4,59	0,00	1,38	4,51	16,77	4,19
gaspillage cuisine g/repas/pers	34,81	26,07	#DIV/0!	7,25	24,49		23
Nourritures servies dans les assiettes / plateaux, non consommées et jetées en kg							
Pain	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Nourritures non consommées (hors pain)	5,35	5,65		2,66	5,58	19,25	4,81
Déchets d'aliments non comestibles (peaux de fruits, os, arrête, Gras ...)						0,00	0,00
Total gaspillage assiette kg	5,35	5,65	0,00	2,66	5,58	19,25	4,81
Gaspillage assiette g/repas/pers	29,56	32,11	#DIV/0!	14,01	30,34		26
Total gaspillage alimentaire							
Poids total du GA (kg)	11,65	10,24	0,00	4,04	10,09	36,02	9,00
Gaspillage total en g/pers/repas	64,36	58,18	#DIV/0!	21,26	54,83		49,27



3. Anti Gaspi

Semaine anti gaspi Mai 2023						
Restaurant scolaire	Nombre de repas	Trop fabriqué en cuisine	Retour assiettes	Total perte	Grammage / pers	Moyenne Nationale
Vassy	731	16,77	19,25	36,02	49,27	
Montchamp	499	11,69	13,01	27,7	49,5	70g environ
Viessoix	770	14,85	14,2	29,05	37,73	



3. Anti gaspi Tableau déchets

Récapitulatif des relevés déchets sur les 3 sites de Valdallière

Date	VASSY		VISSOIX		MONTCHAMP	
	aliments	épluchures	aliments	épluchures	aliments	épluchures
22-janv	1,3	2,71	2,8	6,3	2,46	2,8
23-janv	0,15	0,51	3,3	1,47	3,2	1,88
25-janv	7,3	8,3	5,2	3,3	2,5	2,1
26-janv	9,35	0	8,7	14,6	5,82	5,32
29-janv	3,34	4,1	10,5	4,3	5,4	2,4
30-janv	3,54	2,054	6,6	5,5	9,8	0
01 fev	3,45	5,7	12,7	8,6	11	0
02 fev	6,5	0	10,8	5,6	5,6	3,8
05 fev	2,7	4,4	2,5	8,6	4,38	4,88
06 fev	0	0	9,7	3,9	10,68	0
08 fev	4,65	1,536	7,5	5,6	6,88	2,46
09 fev	11,6	0	11,8	5,4	15,56	2,1
12 fev	6,35	0	6	12	8,66	0
13 fev	8,05	0,8	4,2	6,38	nc	nc
15 fev	9,85	0	12,2	2	nc	nc
16 fev	12,6	0	8,2	12,7	nc	nc
19 fev	6,1	0	4,4	7,8	10,8	0
20 fev	9,6	2,7	8	9,3	9,78	2,1
22 fev	6,75	3,35	6,1	4,2	6,48	0
23 fev	3,4	3,6	7,2	4,5	7,56	0
Total en Kg	116,58	39,76	148,4	132,05	126,56	29,84

Aliments	391,54
Effectifs de la période	9121
Gaspiage par pers en gr	43

bio déchets 201,65



3. Anti gaspi

Exemples de grammages d'un repas complet

Préconisations

	Entrée	Plat	Légumes	Fromage	Dessert	Poids total du repas en gr
Ex n°1	carottes râpées	roti de dinde	pâtes	camembert	fruit cru	
Maternelles	60	50	120	20	100	350
Elémentaires	70	70	170	30	100	440
Adultes	105	110	225	40	125	605
Ex n°2	Salade composée (féculents)	Poisson	Carottes vichy	-	Crème dessert	
Maternelles	60	50	100		100	310
Elémentaires	80	70	100		100	350
Adultes	125	110	150		100	485



4. Fournisseurs

Familles de produits	Valeur totale 2024 HT
1) Produits surgelés ou congelés	
2) Viandes Bovine, ovine et porcine (autre que surgelées ou en conserve appertisée)	
3) Charcuteries	
4) Volailles	
5) Produits de la mer ou d'eau douce (autre que surgelés ou en conserve appertisée)	
6) Fruits et légumes-pommes de terre, produits de 4 ème et 5 ème gamme	
7) Produits laitiers et avicoles (autre que surgelés)	
8) Pains, viennoiseries et pâtisseries fraîches	
9) Epicerie	
TOTAL HT / 2024	0,00

4. Fournisseurs

Familles de produits	Fournisseurs 2024	B	I	O	L	O	C	A	L	S	I	Q	O
1) Produits surgelés ou congelés	Krill DS Armorique												
	Disfrais												
2) Viandes Bovine, ovine et porcine (autre que surgelées ou en conserve appertisée)	La Chaiseronne												
	La Ferme de Montamy												
	Stéphane Bourlier												
3) Charcuteries	La Chaiseronne												
	Disfrais												
4) Volailles	SDA												
	Stéphane Bourlier												
	Ferme de Montamy												
	abattoir Sénécal												
5) Produits de la mer ou d'eau douce (autre que surgelés ou en conserve appertisée)	Planète mer												
6) Fruits et légumes-pommes de terre, produits de 4 ème et 5 ème gamme	Normandie Fruit												
	Les radis de Vassy												
	La Ferme d'Amboisine												
	Pierre Noël												
	Gaec de La Bouillante												
	François HAMIEL												
	Stéphane BOURLIER												
	Disfrais												
7) Produits laitiers et avicoles (autre que surgelés)	la laitière de la motte												
	l'herbe autrement												
	gourmands et givrés												
	Le Fournil de Lolita												
	Aux délices de Beny												
	Moissson												
	Morisseau												
	la Boutique d'Aster												
	Pro à Pro												
9) Epicerie	La Ferme de Montamy												
	Interbio												

■ Possibilité de siqo

■ Produits locaux

■ Produits Bio

FONCTIONNEMENT - VUE DÉTAILLÉE					
Comptes	Libellés DÉPENSES	Vote BP 2023	Cumul DM	Total BP 2023	CFU 2023
011	Charges à caractère général	2 280 195,07 €	-23 822,00 €	2 256 373,07 €	1 947 730,55 €
60611	Eau et assainissement	37 000,00 €	0,00 €	37 000,00 €	19 741,24 €
60612	Energie - Electricité	170 000,00 €	0,00 €	170 000,00 €	177 197,89 €
606211	Combustible fuel gaz	125 000,00 €	0,00 €	125 000,00 €	121 891,72 €
606212	Combustibles copeaux bois	65 936,00 €	0,00 €	65 936,00 €	69 808,55 €
60622	Carburants	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	21 191,18 €
60623	Alimentation	161 000,00 €	0,00 €	161 000,00 €	158 299,95 €
606241	Produits de traitement	2 500,00 €	0,00 €	2 500,00 €	5 857,24 €
60628	Autres fournitures non stockées	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	1 740,73 €
606311	Fournitures d'entretien	120 000,00 €	0,00 €	120 000,00 €	78 808,27 €
606312	Fournitures nettoyage	35 000,00 €	0,00 €	35 000,00 €	32 313,95 €
606321	Fournitures de petit équipement	29 550,00 €	0,00 €	29 550,00 €	30 130,17 €
60633	Fournitures de voirie	25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €	15 627,84 €
606361	Vêtements de travail	13 700,00 €	0,00 €	13 700,00 €	13 629,18 €
6064	Fournitures administratives	16 500,00 €	0,00 €	16 500,00 €	23 070,04 €
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	14 600,00 €	0,00 €	14 600,00 €	14 390,58 €
60668	Autres produits pharmaceutiques	1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €	1 449,19 €
6067	Fournitures scolaires	29 000,00 €	0,00 €	29 000,00 €	28 879,85 €
60681	Autres matières et fournitures paillage plants piquets fleurs	30 305,80 €	0,00 €	30 305,80 €	29 665,28 €
61351	Matériel roulant (location nacelle, minipelle)	6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €	4 653,96 €
61358	Autres (loc batteries Zoé, robot piscine, bouteilles oxygène piscine, mat technique, firewall)	4 800,00 €	0,00 €	4 800,00 €	7 047,18 €
615211	Terrains technique	63 000,00 €	0,00 €	63 000,00 €	37 931,79 €
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	285 000,00 €	0,00 €	285 000,00 €	300 008,65 €
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €	5 382,65 €
615231	Entretien, réparations voiries	279 000,00 €	0,00 €	279 000,00 €	223 419,95 €
615232	Entretien, réparations réseaux	4 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €	5 005,35 €
61524	Entretien bois et forêts	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	696,87 €
61551	Entretien matériel roulant	25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €	22 026,91 €
615581	Entretien matériel	25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €	28 547,82 €
6156	Maintenance	92 000,00 €	0,00 €	92 000,00 €	113 321,24 €
6161	Multirisques	24 000,00 €	0,00 €	24 000,00 €	22 108,79 €
6168	Autres primes d'assurance (assurances régisseurs)	100,00 €	0,00 €	100,00 €	40,00 €
6182	Documentation générale et technique	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €	2 423,78 €
6184	Versements à des organismes de formation	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	8 401,40 €
6188	Autres frais divers (Analyse piscine, RS + CT véhicules)	7 000,00 €	0,00 €	7 000,00 €	8 365,92 €
62268	Autres honoraires, conseils (coordination CMS, relevé Chat foin, frais vente)	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €	10 620,00 €
6227	Frais d'actes et de contentieux (frais transfert notaires)	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	5 040,50 €
6228	Divers (surplus)	181 709,47 €	-23 822,00 €	157 887,47 €	0,00 €
6231	Annonces et insertions	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €	5 986,83 €
6234	Réceptions	35 000,00 €	0,00 €	35 000,00 €	48 659,06 €
6236	Catalogues et imprimés	19 000,00 €	0,00 €	19 000,00 €	11 519,40 €
6238	Divers (animations médiathèque + centre de loisirs)	59 769,00 €	0,00 €	59 769,00 €	36 458,14 €
6247	Transports collectifs	50 300,00 €	0,00 €	50 300,00 €	58 432,00 €
6248	Divers (transport ambulance)	8 500,00 €	0,00 €	8 500,00 €	2 447,40 €
6251	Voyages, déplacements et missions	4 500,00 €	0,00 €	4 500,00 €	5 635,15 €
6261	Frais d'affranchissement	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €	10 709,80 €
6262	Frais de télécommunications	70 000,00 €	0,00 €	70 000,00 €	63 019,46 €
627	Services bancaires et assimilés	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	4 534,82 €
6282	Frais de gardiennage	2 800,00 €	0,00 €	2 800,00 €	2 815,00 €
6284	Redevances pour services rendus (SACEM)	6 500,00 €	0,00 €	6 500,00 €	1 382,98 €
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement (partenariat IVN place marché)	1 400,00 €	0,00 €	1 400,00 €	1 288,14 €
6288	Autres services extérieurs (SIRTOM + déchets CMS + frais vétérinaires)	8 210,00 €	0,00 €	8 210,00 €	9 259,00 €
63512	Taxes foncières	40 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €	36 609,00 €
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	15,00 €	0,00 €	15,00 €	258,76 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 650 000,00 €	0,00 €	3 650 000,00 €	3 554 409,06 €
6218	Autre personnel extérieur	41 188,02 €	0,00 €	41 188,02 €	41 188,02 €
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	11 000,00 €	0,00 €	11 000,00 €	10 282,21 €
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €	36 940,73 €
64111	Rémunération principale titulaires	1 831 500,00 €	0,00 €	1 831 500,00 €	1 590 241,33 €
64112	SFT, indemnité de résidence	18 500,00 €	0,00 €	18 500,00 €	13 081,84 €
64113	NBI	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	18 955,65 €
64118	Autres indemnités	0,00 €	0,00 €	0,00 €	178 963,02 €
64131	Rémunérations	569 111,98 €	0,00 €	569 111,98 €	499 894,91 €
64132	SFT, indemnité de résidence	6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €	3 216,13 €
64138	Primes et autres indemnités	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	52 063,20 €
6417	Rémunérations des apprentis	6 500,00 €	0,00 €	6 500,00 €	6 825,55 €
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	395 000,00 €	0,00 €	395 000,00 €	411 281,36 €
6453	Cotisations aux caisses de retraites	495 000,00 €	0,00 €	495 000,00 €	474 314,56 €
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	18 000,00 €	0,00 €	18 000,00 €	21 044,68 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	81 000,00 €	0,00 €	81 000,00 €	80 553,85 €
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 700,00 €	0,00 €	1 700,00 €	3 493,00 €
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	5 500,00 €	0,00 €	5 500,00 €	5 706,79 €
64731	Allocations chômage versées directement	25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €	12 881,48 €
64732	Alloc. chômage versées aux ASSEDIC	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 968,58 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	11 327,16 €
6478	Autres charges sociales diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 278,00 €
6488	Autres charges de personnel	73 000,00 €	0,00 €	73 000,00 €	68 907,01 €
014	Atténuation de produits	10 000,00 €	322,00 €	10 322,00 €	10 322,00 €
7391111	Dégrèv. TFPNB / jeunes agriculteurs	10 000,00 €	322,00 €	10 322,00 €	10 322,00 €
65	Charges de gestion courante	737 595,53 €	0,00 €	737 595,53 €	700 411,56 €

6511212	Presta. de compensation handicapé -20ans	0,00 €	0,00 €	0,00 €	868,00 €
65311	Indemnités de fonction	300 000,00 €	0,00 €	300 000,00 €	278 570,75 €
65313	Cotisations de retraite	12 000,00 €	0,00 €	12 000,00 €	13 887,54 €
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	8 500,00 €	0,00 €	8 500,00 €	8 351,52 €
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	900,00 €	0,00 €	900,00 €	466,16 €
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	80,00 €
6553	Service d'incendie	112 066,00 €	0,00 €	112 066,00 €	112 066,00 €
65541	Compens. versée Région (loi NOTRE) (SDEC)	60 000,00 €	0,00 €	60 000,00 €	59 531,26 €
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	580,58 €
6558	Autres contributions obligatoires (Fredon + AFAC + UAMC + frais scolarité)	8 000,00 €	0,00 €	8 000,00 €	12 713,56 €
657363	Subv. fonct. étab. à caract. adm. (subvention CCAS)	79 127,53 €	0,00 €	79 127,53 €	79 127,53 €
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	36 000,00 €	0,00 €	36 000,00 €	16 065,00 €
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	120 000,00 €	0,00 €	120 000,00 €	118 023,00 €
65888	Autres (arrondi PASRAU)	2,00 €	0,00 €	2,00 €	80,66 €
	TOTAL GESTION DES SERVICES	6 677 790,60 €	-23 500,00 €	6 654 290,60 €	6 212 873,17 €
66	Charges financières	103 138,63 €	3 500,00 €	106 638,63 €	106 264,95 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	105 000,00 €	3 500,00 €	108 500,00 €	108 126,32 €
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-1 861,37 €	0,00 €	-1 861,37 €	-1 861,37 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	119,00 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	119,00 €
68	Dotations aux provisions	2 207,00 €	0,00 €	2 207,00 €	1 904,00 €
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	2 207,00 €	0,00 €	2 207,00 €	1 904,00 €
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES	6 784 136,23 €	-20 000,00 €	6 764 136,23 €	6 321 161,12 €
023	Virement à la section d'investissement	558 553,94 €	0,00 €	558 553,94 €	0,00 €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	270 000,00 €	20 000,00 €	290 000,00 €	302 726,37 €
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00 €	0,00 €	0,00 €	23 000,00 €
6811	Dot. amort. immos incorporelles	270 000,00 €	20 000,00 €	290 000,00 €	279 726,37 €
	CUMUL OPERATIONS D'ORDRE PRELEVEES	828 553,94 €	20 000,00 €	848 553,94 €	302 726,37 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	828 553,94 €	20 000,00 €	848 553,94 €	302 726,37 €
002	Résultat reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	7 612 690,17 €	0,00 €	7 612 690,17 €	6 623 887,49 €

Comptes	Libellés RECETTES	Vote BP 2023	Cumul DM	Total BP 2023	CFU 2023
013	Atténuation de charges	80 000,00 €	0,00 €	80 000,00 €	82 168,45 €
6419	Remboursements rémunérations personnel	55 000,00 €	0,00 €	55 000,00 €	55 140,95 €
6479	Rembourst sur autres charges sociales	25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €	27 027,50 €
70	Produits des services, du domaine et ventes...	570 500,00 €	0,00 €	570 500,00 €	620 678,17 €
70311	Concessions cimetières (produit net)	4 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €	2 880,00 €
70323	Red. occupation dom. public	18 000,00 €	0,00 €	18 000,00 €	16 428,97 €
70631	Redevances services à caractère sportif	32 500,00 €	0,00 €	32 500,00 €	41 097,10 €
7067	Redev. services périscolaires et enseign	300 000,00 €	0,00 €	300 000,00 €	323 860,67 €
706888	Autres (CMS + APC)	139 000,00 €	0,00 €	139 000,00 €	171 082,52 €
70841	Mise à dispo personnel BA et aux régies (frais personnels CCAS)	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	43 545,45 €
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €	19 860,46 €
70878	Remb. frais par des tiers (OM facturés aux locataires)	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	1 923,00 €
73	Impôts et taxes	451 935,00 €	0,00 €	451 935,00 €	443 687,00 €
73211	Attribution de compensation	288 429,00 €	0,00 €	288 429,00 €	288 602,00 €
73221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	163 506,00 €	0,00 €	163 506,00 €	155 085,00 €
731	Fiscalité locale	2 928 429,00 €	0,00 €	2 928 429,00 €	2 893 105,99 €
73111	Impôts directs locaux	2 766 429,00 €	0,00 €	2 766 429,00 €	2 772 282,00 €
73118	Autres contributions directes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 179,00 €
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	160 000,00 €	0,00 €	160 000,00 €	119 644,99 €
7318	Autres	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €
74	Dotations et participations	2 452 254,00 €	0,00 €	2 452 254,00 €	2 573 438,46 €
74111	Dotation forfaitaire des communes	925 553,00 €	0,00 €	925 553,00 €	925 553,00 €
741121	DSR des communes	969 347,00 €	0,00 €	969 347,00 €	969 347,00 €
741127	DNP des communes	164 618,00 €	0,00 €	164 618,00 €	164 618,00 €
744	FCTVA	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	96 801,74 €
74718	Autres participations Etat (droits grèves, sub conseillers numérique, MSAP, ANTS)	55 000,00 €	0,00 €	55 000,00 €	85 993,36 €
7472	Participation régions (transports scolaires)	18 000,00 €	0,00 €	18 000,00 €	13 490,00 €
7473	Participation départements (sub plantation haies + animations médiathèque + équipements sportifs collège)	73 000,00 €	0,00 €	73 000,00 €	106 436,00 €
74741	Participation communes membres du GFP (TF IVN)	2 600,00 €	0,00 €	2 600,00 €	2 396,00 €
74748	Participation autres communes (scolaire : Mancy et Montchauvet)	59 800,00 €	0,00 €	59 800,00 €	59 800,00 €
747818	Autres	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €
7478211	Participation Etat (subventions aménagements poste)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 846,48 €
747888	Autres (CAF + don du sang + fonds pour l'arbre)	35 000,00 €	0,00 €	35 000,00 €	52 107,88 €
7482	Compens. perte taxe add. droits enreg.	100,00 €	0,00 €	100,00 €	0,00 €
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	70 622,00 €	0,00 €	70 622,00 €	70 625,00 €
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	27 614,00 €	0,00 €	27 614,00 €	18 424,00 €
75	Autres produits de gestion courante	381 973,46 €	0,00 €	381 973,46 €	432 764,63 €
752	Revenus des immeubles	185 000,00 €	0,00 €	185 000,00 €	210 373,94 €
75888	Autres (assurances + repas aînés + vente chemin + remboursement tickets resto)	196 973,46 €	0,00 €	196 973,46 €	222 390,69 €
	TOTAL GESTION DES SERVICES	6 865 091,46 €	0,00 €	6 865 091,46 €	7 045 842,70 €
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	23 988,20 €
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	988,20 €
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	23 000,00 €
78	Reprises sur provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES	6 866 091,46 €	0,00 €	6 866 091,46 €	7 069 830,90 €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	14 215,77 €	0,00 €	14 215,77 €	14 215,77 €
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	14 215,77 €	0,00 €	14 215,77 €	14 215,77 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	14 215,77 €	0,00 €	14 215,77 €	14 215,77 €
002	Résultat reporté	732 382,94 €	0,00 €	732 382,94 €	0,00 €
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	7 612 690,17 €	0,00 €	7 612 690,17 €	7 084 046,67 €

INVESTISSEMENT - VUE DÉTAILLÉE

Comptes	Libellés DÉPENSES	RAR 2022	BP 2023	DM 2023	TOTAL BP 2023	CFU 2023
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations et 204)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2121-02700	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
OE	Total des opérations d'équipement	1 238 059,14 €	2 035 648,17 €	35 340,80 €	3 307 048,11 €	2 658 921,18 €
00101	GS VIESSOIX	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €	22 000,76 €
23131	Immo. corporelles en cours - Constructions	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €	22 000,76 €
01000	VIABILISATION TERRAINS	2 601,20 €	10 000,00 €	-10 000,00 €	2 601,20 €	2 601,20 €
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 601,20 €
21534	Réseaux d'électrification	2 601,20 €	10 000,00 €	-10 000,00 €	2 601,20 €	0,00 €
01006	GENDARMERIE	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €
23131	Immo. corporelles en cours - Constructions	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €
01200	SIGNALIQUES	15 960,97 €	24 120,00 €	0,00 €	40 080,97 €	28 714,37 €
21351	Bâtiments publics	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	600,00 €
2152	Installations de voirie	15 960,97 €	24 120,00 €	0,00 €	40 080,97 €	26 091,93 €
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	176,60 €
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 845,84 €
01300	DEFENSES INCENDIE	2 280,00 €	130 000,00 €	0,00 €	132 280,00 €	80 817,47 €
21568	Autre matériel, outillage incendie	2 280,00 €	130 000,00 €	0,00 €	132 280,00 €	80 817,47 €
01500	AMENAGEMENT DE BOURG	817 267,51 €	1 118 554,52 €	0,00 €	1 935 822,03 €	1 793 069,76 €
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 631,57 €
2151	Réseaux de voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 908,20 €
23151	Immo. corpor. en cours - Instal., matériel, outil.	817 267,51 €	1 118 554,52 €	0,00 €	1 935 822,03 €	1 697 146,56 €
238	Avances commandes immo corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	76 383,43 €
01600	BATIMENTS PUBLICS	206 896,29 €	207 721,01 €	30 000,00 €	444 617,30 €	281 797,83 €
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 582,90 €
213111	Hôtel de ville	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 569,41 €
21312	Bâtiments scolaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	162 438,82 €
21313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 554,79 €
213181	Autres bâtiments publics	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	72 022,13 €
21351	Bâtiments publics	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 104,20 €
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 078,21 €
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 696,31 €
23131	Immo. corporelles en cours - Constructions	206 896,29 €	207 721,01 €	30 000,00 €	444 617,30 €	9 751,06 €
01700	LOGEMENTS COMMUNAUX	11 993,60 €	8 323,28 €	6 000,00 €	26 316,88 €	16 522,38 €

	TOTAL FINANCIER		0,00 €	341 000,00 €	0,00 €	341 000,00 €	0,00 €	341 000,00 €	320 824,84 €
45	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES		1 236 059,14 €	2 376 648,17 €	35 340,80 €	3 648 048,11 €		2 979 746,02 €	
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		0,00 €	14 215,77 €	0,00 €	14 215,77 €		14 215,77 €	
13913-00001	Subv. transf. Départements		0,00 €	14 215,77 €	0,00 €	14 215,77 €		14 215,77 €	
041	Opérations patrimoniales		0,00 €	0,00 €	156 875,89 €	156 875,89 €		156 875,89 €	
21312-00001	Bâtiments scolaires		0,00 €	0,00 €	1 843,20 €	1 843,20 €		1 843,20 €	
23131-00001	Immo. corporelles en cours - Constructions		0,00 €	0,00 €	93 509,18 €	93 509,18 €		93 509,18 €	
23151-00001	Immo. corpor. en cours - Instal., matériel, outill.		0,00 €	0,00 €	61 523,51 €	61 523,51 €		61 523,51 €	
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		0,00 €	14 215,77 €	156 875,89 €	171 091,66 €		171 091,66 €	
001	Solde d'exécution négatif reporté		0,00 €	904 170,00 €	0,00 €	904 170,00 €		0,00 €	
001-00001	Solde d'exécution section investissement		0,00 €	904 170,00 €	0,00 €	904 170,00 €		0,00 €	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 236 059,14 €	3 295 033,94 €	192 216,69 €	4 723 309,77 €		3 150 837,68 €	

Comptes	Libellés RECETTES	RAR 2022	BP 2023	DM 2023	TOTAL BP 2023	CFU 2023
13	Subventions d'investissement (hors 138)	522 835,79 €	1 181 310,00 €	35 340,80 €	1 739 486,59 €	692 163,52 €
01200	SIGNALITIQUES	6 032,00 €	6 688,00 €	0,00 €	12 720,00 €	6 032,00 €
1323-01200	Subv. non transf. Départements	6 032,00 €	6 688,00 €	0,00 €	12 720,00 €	6 032,00 €
01300	DEFENSES INCENDIE	0,00 €	45 700,00 €	0,00 €	45 700,00 €	0,00 €
13461-01300	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00 €	45 700,00 €	0,00 €	45 700,00 €	0,00 €
01500	AMENAGEMENT DE BOURG	217 122,00 €	855 696,00 €	0,00 €	1 072 818,00 €	334 098,37 €
1323-01500	Subv. non transf. Départements	217 122,00 €	855 696,00 €	0,00 €	1 072 818,00 €	186 547,00 €
1345-01500	Amendes radars automatiques et de police	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €
13461-01500	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	83 691,45 €
238-01500	Avances commandes immo corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	23 859,92 €
01600	BATIMENTS PUBLICS	202 901,99 €	119 992,00 €	0,00 €	322 893,99 €	231 109,10 €
1323-01600	Subv. non transf. Départements	202 901,99 €	119 992,00 €	0,00 €	322 893,99 €	102 968,00 €
13461-01600	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	62 211,10 €
1348-01600	Autres fonds non transférables	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 250,00 €
1381-01600	Subv non transf Etat et établ. nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	60 680,00 €
01800	EGLISES	54 304,00 €	21 943,00 €	0,00 €	76 247,00 €	41 369,45 €
1323-01800	Subv. non transf. Départements	54 304,00 €	21 943,00 €	0,00 €	76 247,00 €	22 106,00 €
1328-01800	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €
13461-01800	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 263,45 €
01900	CIMETIERES	0,00 €	12 343,00 €	0,00 €	12 343,00 €	0,00 €
13461-01900	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00 €	12 343,00 €	0,00 €	12 343,00 €	0,00 €
02100	EQUIPEMENTS SPORTIFS	16 112,80 €	5 500,00 €	0,00 €	21 612,80 €	17 850,40 €
1323-02100	Subv. non transf. Départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 112,80 €
13461-02100	Dot. équip.territoires ruraux non transf	16 112,80 €	5 500,00 €	0,00 €	21 612,80 €	0,00 €
2188-02100	Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 737,60 €
02200	MATERIELS ET MOBILIERS	0,00 €	4 448,00 €	0,00 €	4 448,00 €	0,00 €

13461-02200	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00 €	4 448,00 €	0,00 €	0,00 €	4 448,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
02300	INFORMATIQUE ET AUDIO VISUEL	26 363,00 €	0,00 €	35 340,80 €	61 703,80 €	61 703,80 €	61 704,20 €	0,00 €	0,00 €
13461-02300	Dot. équip.territoires ruraux non transf	26 363,00 €	0,00 €	0,00 €	26 363,00 €	26 363,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1348-02300	Autres fonds non transférables	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	26 363,36 €	0,00 €	0,00 €
217831-02300	Matériel informatique scolaire	0,00 €	0,00 €	35 340,80 €	35 340,80 €	35 340,80 €	35 340,84 €	0,00 €	0,00 €
02600	VOIRIE	0,00 €	109 000,00 €	0,00 €	109 000,00 €	109 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1323-02600	Subv. non transf. Départements	0,00 €	109 000,00 €	0,00 €	109 000,00 €	109 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166 et 16449)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL EQUIPEMENT	522 835,79 €	1 181 310,00 €	35 340,80 €	1 739 486,59 €	1 739 486,59 €	692 163,52 €	0,00 €	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	1 997 393,35 €	-20 000,00 €	1 977 393,35 €	1 977 393,35 €	2 020 394,62 €	0,00 €	0,00 €
10222-00001	FCTVA	0,00 €	380 000,00 €	-20 000,00 €	360 000,00 €	360 000,00 €	403 001,27 €	0,00 €	0,00 €
1068-00001	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	1 617 393,35 €	0,00 €	1 617 393,35 €	1 617 393,35 €	1 617 393,35 €	0,00 €	0,00 €
138	Autres subventions d'investissement transférées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
165	Emprunts et dettes assimilées (165, 166 et 16449)	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
165-00001	Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
18	Compte de liaison : affectation à	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
024	Produit des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL FINANCIER	0,00 €	1 998 393,35 €	-20 000,00 €	1 978 393,35 €	1 978 393,35 €	2 020 394,62 €	0,00 €	0,00 €
45	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES	522 835,79 €	3 179 703,35 €	15 340,80 €	3 717 879,94 €	3 717 879,94 €	2 712 558,14 €	0,00 €	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	558 553,94 €	0,00 €	558 553,94 €	558 553,94 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
021-00001	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	558 553,94 €	0,00 €	558 553,94 €	558 553,94 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	270 000,00 €	20 000,00 €	290 000,00 €	290 000,00 €	302 726,37 €	0,00 €	0,00 €
21531-00001	Réseaux de d'adduction d'eau	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	23 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2802-00001	Frais liés à la réalisation de document	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 909,58 €	0,00 €	0,00 €
28031-00001	Frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 256,00 €	0,00 €	0,00 €
2804112-00001	Subv. Etat : Bâtiments, installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 752,67 €	0,00 €	0,00 €
28041412-00001	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	345,21 €	0,00 €	0,00 €
28041511-00001	Subv. Gpt : Bien mobilier, matériel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 120,00 €	0,00 €	0,00 €
28041582-00001	Autres grpts - Bâtiments et installat*	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 586,32 €	0,00 €	0,00 €
2804182-00001	Autres org pub - Bât. et installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 314,87 €	0,00 €	0,00 €
28051-00001	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 534,18 €	0,00 €	0,00 €
28121-00001	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 099,10 €	0,00 €	0,00 €
28128-00001	Autres aménagements de terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	24 267,73 €	0,00 €	0,00 €
281316-00001	Equipements de cimetière	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	116,60 €	0,00 €	0,00 €
281318-00001	Autres bâtiments publics	0,00 €	270 000,00 €	20 000,00 €	290 000,00 €	290 000,00 €	22 624,37 €	0,00 €	0,00 €

281351-00001	Bâtiments publics	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 618,09 €
28151-00001	Réseaux de voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 013,01 €
28152-00001	Installations de voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 942,52 €
281538-00001	Autres réseaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 066,38 €
281568-00001	Autre matériel, outillage incendie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 450,39 €
2815738-00001	Autre matériel et outillage de voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	124,36 €
28158-00001	Autres inst., matériel, outill. techniques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 454,91 €
28181-00001	Installations générales, aménagt divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 534,64 €
281828-00001	Autres matériels de transport	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	34 355,71 €
281831-00001	Matériel informatique scolaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 988,47 €
281838-00001	Autre matériel informatique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 081,21 €
281841-00001	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	582,40 €
281848-00001	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 234,08 €
28185-00001	Matériel de téléphonie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	483,70 €
28188-00001	Autres immo. corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	23 819,97 €
282841-00001	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	49,90 €
	OPERATIONS D'ORDRE PRELEVEES SUR FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	302 726,37 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	156 875,89 €
2031-00001	Frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	104 352,38 €
238-00001	Avances commandes immo corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	52 523,51 €
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	459 602,26 €
001	Solde d'exécution positif reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	522 835,79 €	4 008 257,29 €	192 216,69 €	4 723 309,77 €	0,00 €	4 723 309,77 €	3 172 160,40 €





RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Commune de VALDALLIÈRE

1. LES ELEMENTS DE CONTEXTE FINANCIER	3
A. Le contexte national : le projet de loi de finances 2024	3
<i>Les principaux points du budget 2024</i>	3
B. Le contexte de l'intercommunalité de la VIRE AU NOIREAU	5
a. Ordures ménagères : une réorganisation retardée	5
C. Le contexte de la commune de Valdallière	6
a. Les impacts financiers	6
b. le Centre Municipal de Santé	6
2. L'ETAT DES FINANCES DE LA COMMUNE A L'ISSUE DE L'EXERCICE 2023	9
A. Rappels sur la présentation du budget	9
B. La structure du CFU de 2023 – flux réels (hors opérations d'ordre)	10
C. La section de fonctionnement	11
a. Les dépenses de fonctionnement	11
b. Les recettes de fonctionnement	13
D. La section d'investissement	14
a. Les dépenses et recettes d'investissement	14
E. L'analyse économique rétrospective	15
a. L'évolution des recettes et des dépenses	15
b. L'affectation de résultat : une diminution du résultat	16
c. L'autofinancement : un levier essentiel pour investir	17
3. L'ENDETTEMENT	19
4. LE PROJET DE BUDGET 2024	21
A. Les orientations en matière de fonctionnement	21
a. Les dépenses	21
b. Les recettes	22
B. Les orientations en matière d'investissement	22

Préambule

Le vote du budget primitif 2024 se tiendra le 8 avril 2024.

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République », il est obligatoire dans les deux mois précédents le vote du budget de tenir au sein du conseil municipal, **le débat d'orientation budgétaire**, et ce afin de discuter des grandes orientations financières de la commune sur le fondement notamment des articles L. 2312-1, L. 3312-1 et L. 4312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Les articles précités disposent qu'il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Cette délibération, doit faire l'objet d'un vote. De par son vote, **l'assemblée délibérante prend acte également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.**

Le présent ROB (rapport d'orientation budgétaire) n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet de département et au président de l'EPCI dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication.

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi « NOTRe »), a souhaité accentuer l'information des conseillers municipaux. Aussi, dorénavant, il a été précisé et rendu obligatoire d'inscrire, dans un rapport à destination du conseil et annexé à la délibération, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité, ainsi que la structure de la dette. Au-delà, le débat d'orientation permet plus largement de faire un point sur l'état des finances communales, et sur les projets à venir sur le budget à adopter à la fin du mois.

Le présent rapport a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion et aux débats de l'assemblée délibérante de la Commune.

1. LES ELEMENTS DE CONTEXTE FINANCIER

A. Le contexte national : le projet de loi de finances 2024

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2024 est marqué par la lutte contre l'inflation et la baisse du déficit public dans un contexte d'incertitudes au niveau international et de remontée des taux d'intérêt.

Le gouvernement table sur une prévision de croissance de 1,4% en 2024 (contre 1% en 2023) et sur une inflation anticipée à 4,9% en 2023 et en recul à 2,6% en 2024. Le **déficit public** serait stabilisé à 4,9% du produit intérieur brut (PIB) en 2023 et **réduit à 4,4% en 2024**, grâce à la poursuite de la maîtrise des dépenses publiques. Le **déficit budgétaire** de l'État atteindrait **144,5 milliards d'euros (Md€)** en 2023 (en baisse de 20 Md€). Les dépenses de l'État baisseront de 3,6% en volume en 2024 par rapport à 2023. La part de la **dette publique dans le PIB se stabiliserait à 109,7%**. Ces objectifs de baisse du déficit s'inscrivent dans la trajectoire prévue par le projet de loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2023-2027.

En 2024, les recettes fiscales nettes seraient en hausse de 17,3 Md€ par rapport à la prévision révisée pour 2023, pour s'établir à 349,4 Md€. Le montant du périmètre des **dépenses de l'État est estimé à 491 Md€ en 2024**.

Les principaux points du budget 2024

Les mesures pour les particuliers

Le PLF 2024 prévoit, comme c'est le cas chaque année (hors 2012 et 2013) l'**indexation du barème de l'impôt sur le revenu (IR) sur l'inflation** (soit un rehaussement de 4,8%).

Pour soutenir les ménages les plus modestes, l'**indexation sur l'inflation des dépenses de prestations sociales** (allocations familiales, revenu de solidarité active...) s'élèvera à 18 Md€ en 2024, dont 14 Md€ au titre des pensions de retraite. Les retraites seront revalorisées de 5,2% au 1er janvier 2024 et les minimas sociaux de l'ordre de 4,6% au 1er avril.

Le **prêt à taux zéro (PTZ)**, destiné à financer la première accession à la propriété, qui devait s'éteindre fin 2023, **est prorogé jusqu'au 31 décembre 2027 et est recentré sur les achats d'appartements neufs en zone tendue ou de logements anciens avec travaux en zone détendue**. Il ne financera donc plus les constructions de maisons individuelles. L'éco-PTZ, permettant d'effectuer des travaux de rénovation, est également prolongé de quatre ans.

Le régime fiscal du **plan d'épargne avenir climat (PEAC)**, créé par le projet de loi relatif à l'industrie verte, est précisé. Les revenus de ce produit d'épargne, réservé aux jeunes de moins de 21 ans, seront exonérés d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux. La possibilité pour les moins de 18 ans d'ouvrir un plan d'épargne retraite individuel (PER) est supprimée.

Plusieurs mesures sont prises ou reconduites en faveur des étudiants : revalorisation des bourses sur critères sociaux, prolongation du gel des droits d'inscription à l'université et des loyers dans les résidences universitaires....

Les mesures pour l'emploi et les entreprises

3,9 Md€ de crédits sont budgétés pour les **aides à l'embauche d'alternants**. La gratification par l'État depuis la rentrée 2023 des périodes de stage des lycéens professionnels représente, quant à elle, 468 millions d'euros.

Le PLF 2024 transpose en droit interne la directive (UE) 2022/2523 du Conseil du 14 décembre 2022. Un **niveau minimal d'imposition de 15%** est instauré sur les bénéficiaires **des groupes d'entreprises multinationales** qui sont implantés en France et **des grandes groupes nationaux** qui développent leurs activités uniquement en France. Ce nouvel impôt, dont les recettes seront collectées à partir de 2026, sera distinct de l'impôt sur les sociétés.

Le texte repousse à 2027 la suppression de la **cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)**, qui était prévue pour 2024. Le taux maximal d'imposition de la CVAE est abaissé progressivement jusqu'à sa suppression.

Les mesures pour la transition écologique

Le PLF pour 2024 consacre **40 Md€ de crédits à la transition écologique** (+7 Md€ par rapport à 2023) et traduit les priorités suivantes :

- Rénovation de logements et de bâtiments, privés comme de l'État (soutien à MaPrimeRénov'...);
- Verdissement du parc automobile et offre de transports plus propres et accessibles ;
- Transition de l'agriculture et protection des forêts ;
- Préservation de la biodiversité et plan eau ;
- Compétitivité verte (**création d'un crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte - C3IV...**) ;
- Transition énergétique (soutien à l'hydrogène ou à l'injection biométhane...);
- Soutien à la planification écologique dans les territoires (renforcement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires).

La 4^e édition du rapport sur l'impact environnemental du budget, dit "**budget vert**", est publiée en annexe du PLF.

Les mesures pour les collectivités territoriales

Le montant de la **dotations globale de fonctionnement (DGF)** est augmenté de 213 683 813 euros par rapport à 2023 (à périmètre courant). Les dotations de péréquation (qui vont aux collectivités les plus défavorisées) sont abondées de 220 millions d'euros. La hausse de 190 millions d'euros de la DGF des communes doit permettre à 60% de communes de la voir augmenter en 2024.

Le tiers de la hausse de la dotation d'intercommunalité en 2024 est financé par 30 millions d'euros.

Une compensation par l'État (24,7 millions d'euros en 2024) est mise en place au profit des communes et intercommunalités à fiscalité propre qui percevaient jusqu'à présent la **taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)** et, qui, dans le cadre de la réforme du périmètre des zones tendues, perdront cette ressource.

La lutte contre la fraude

Les moyens de l'administration fiscale sont renforcés. Le cadre juridique applicable aux fraudes à la TVA est adapté aux enjeux de l'économie numérique. Les règles de la TVA à l'importation sont ajustées.

Un régime de sanctions gradué applicable à l'ensemble des **fraudes aux aides publiques** est instauré. Un délit autonome de mise à disposition d'instruments de **facilitation de la fraude fiscale** (moyens, services, actes) est créé. Les sanctions complémentaires en cas de fraude fiscale aggravée sont complétées (privation temporaire du bénéfice de réductions et crédits d'impôt sur le revenu ou sur la fortune immobilière).

Les budgets des ministères et les effectifs publics

Le **budget de l'Éducation nationale**, premier budget de l'État, s'établira à 64,2 Md€ en 2024 (soit +3,9 Md€ par rapport à 2023). La revalorisation des **rémunérations des enseignants** à la rentrée scolaire 2023 et la mise en place du "pacte enseignant" sont concrétisées (2,8 Md€). Les missions complémentaires du pacte enseignant sont provisionnées (900 millions d'euros (M€)).

Dans la continuité de la loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030, les crédits de la **mission "Défense"** augmenteront de 3,3 Md€ en 2024, soit à 47,2 Md€.

En 2024, les **moyens de l'Intérieur** prévus par la loi du 24 janvier 2023 d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (Lopmi) permettront de financer le dispositif de sécurité en vue des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 (vidéoprotection, lutte anti-drones). Les crédits de la mission "sport" seront également largement consacrés aux jeux.

Les **crédits de la justice** augmentent conformément à la trajectoire du projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de la justice (+0,5 Md€ par rapport à la loi de finances du 30 décembre 2022 pour 2023).

En 2024, le plafond d'autorisation des emplois dans la fonction publique d'État (FPE) est fixé à 1 987 484 équivalents temps plein (ETP). Les mesures programmées pour la FPE, dont une **augmentation de 5 points d'indice au 1er janvier 2024**, sont budgétées à hauteur de 3,7 Md€.

B. Le contexte de l'intercommunalité de la VIRE AU NOIREAU

a. Ordures ménagères : une réorganisation retardée

L'année 2024 devait correspondre à la mise en place de la nouvelle organisation de collecte des ordures ménagères (des points d'apports volontaires répartis sur le territoire). Une année test avant que la Redevance Incitative ne soit effective en 2025...

Au vu des problèmes rencontrés dans l'appel d'offres relatifs aux PAV ainsi que ceux rencontrés en matière d'accessibilité, l'IVN doit remettre l'ouvrage sur le métier... L'année 2024 ne verra donc pas de changement en matière d'organisation de collecte. Elle sera cependant consacrée à la révision de la copie initiale afin d'atteindre les objectifs qui eux n'ont pas changés : éviter pour le particulier une très forte augmentation de sa taxe ou redevance en revoyant profondément le mode de collecte ; mettre en place l'incitatif sur l'ensemble du territoire.

Le retard pris dans cette réorganisation risque néanmoins d'affecter le contribuable : l'augmentation de la taxe d'enfouissement, du carburant etc. devront être absorbés par le budget de l'IVN....

b. Santé : vers une extension de compétence

L'IVN est actuellement compétente en matière de Contrat Local de Santé : une démarche territoriale, contractuelle et partenariale portée par l'ARS et l'IVN à la laquelle sont associés la Sous-Préfecture, les services de l'Etat, les acteurs de la santé.

Son objectif est de mettre en œuvre des actions pour :

- Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé
- Proposer une offre de santé de proximité aux habitants
- Faciliter les parcours de soins et de santé avec des actions de prévention de la santé, une organisation des soins et un accompagnement médico-social
- Prendre en compte la santé dans sa globalité

Le plan d'action est en cours d'élaboration. Il ressort cependant des différentes réunions déjà réalisées que l'urgence de la situation médicale sur notre territoire nécessite dès à présent un exercice complet de la compétence « santé » par l'Intercom.

Un programme pluriannuel d'objectifs sera prochainement débattu. Pour l'année 2024 il devrait comporter 2 volets :

- Le transfert du centre Municipal de Santé de VALDALLIERE
- Le projet d'extension du PSLA de VIRE NORMANDIE

C. Le contexte de la commune de Valdallière

a. Les impacts financiers

Comme la plupart des communes, la commune de Valdallière subit l'**impact de l'inflation** du coût de l'énergie (gaz, électricité et carburants) ainsi que des prix des matériaux et autres fournitures sensibles aux évolutions de ces coûts.

Parallèlement, la commune doit intégrer dans ses charges de fonctionnement des mesures incompressibles concernant les charges de personnel.

Le choix a été de faire face à cette situation sans augmentation de la fiscalité locale, par la maîtrise des dépenses de fonctionnement et par une approche sélective des besoins en investissement, la priorité étant donnée aux grands chantiers déjà lancés qui participent du développement de la commune et aux opérations de gros entretien du bâti et des infrastructures.

Cependant, en raison de l'**augmentation des bases de fiscalité**, les ménages verront leur fiscalité progresser de l'ordre de **3,9%**.

b. Le Centre Municipal de Santé

Les consultations

Au 31 décembre 2023, le nombre de consultations s'établissait à 6 098 pour 2 952 patients différents.

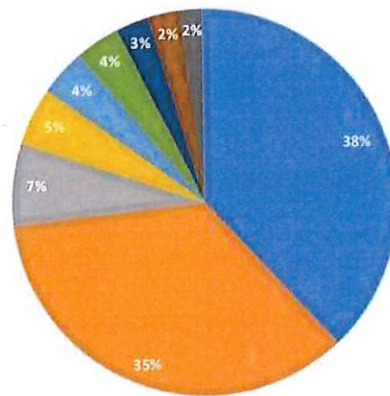
Parmi eux, 1 300 ont déclaré le CMS comme médecin traitant.

Mois	Nombre de consultations
Janvier (à partir du 24)	138
Février	448
Mars	572
Avril	577
Mai	502
Juin	572
Juillet	502
Août (fermé 10 jours)	363
Septembre	585
Octobre	703
Novembre	605
Décembre (fermé 1 semaine)	531
TOTAL	6098

L'origine des patients :

Le CMS rayonne très largement au-delà des limites communales. La forte proportion de patientèle de VIRE est le résultat du départ en retraite de plusieurs médecins sur ce secteur. On estime d'autre part, que suite à la fermeture du cabinet du Dr LECONTE, 800 patients de VALDALLIERE sont partis sur le secteur de CONDE EN NORMANDIE....

Localisation	Répartition
14500 Vire-Normandie	594
14410 Valdallière	548
61100 Flers Agglo	108
Autres	75
14380 Noues de Siennes	61
14350 Souleuvre en Bocage	58
14110 Condé en Normandie	44
14770 Terres de Drunance	40
50150 Sourdeval	31



- 14500 Vire-Normandie
- 14410 Valdallière
- 61100 Flers Agglo
- Autres
- 14380 Noues de Siennes
- 14350 Souleuvre en Bocage
- 14110 Condé en Normandie
- 14770 Terres de Drunance
- 50150 Sourdeval

Bilan financier :

DEPENSES	DEPENSES AU 31/12/2023	RECETTES	RECETTES AU 31/12/2023
ELECTRICITE	6 814,17 €	CONSULTATION	150 151,78 €
EAU	75,77 €		
FOURNITURES ENTRETIEN	1 697,24 €		
FOURNITURES NETTOYAGE	890,54 €		
PETITS EQUIPEMENTS	357,66 €		
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	331,39 €		
PRODUITS PHARMACEUTIQUES	205,90 €		
INTERVENTIONS ENTREPRISES (ODS + nettoyage vitres)	172,68 €		
MAINTENANCE	2 679,91 €		
MESSAGERIE CRYPTEE	114,00 €		
FORMATION	570,00 €		
INAUGURATION	136,00 €		
FRAIS TELECOMMUNICATION	6 204,09 €		
FRAIS BANCAIRES	148,84 €		
SACEM	102,38 €		
TRAITEMENT DECHETS	429,31 €		
COORDINATION	3 500,00 €		
AMORTISSEMENT	3 298,51 €		
CHARGES PERSONNEL	187 360,30 €		
TOTAL	215 088,69 €	TOTAL	150 151,78 €
		DEFICIT DE FONCTIONNEMENT	64 936,91 €

Le résultat est conforme aux prévisions : les recettes (consultations) couvrent le salaire des deux médecins. Reste à charge de la commune le salaire du secrétariat médical ainsi que les charges de fonctionnement du bâtiment.

Perspectives 2024....

Le transfert du Centre Municipal de Santé de VALDALLIERE à est à l'ordre du jour des discussions des instances de l'Intercom de la VIRE au NOIREAU ...

2. L'ETAT DES FINANCES DE LA COMMUNE A L'ISSUE DE L'EXERCICE 2023

A. Rappels sur la présentation du budget

Le budget communal doit chaque année être voté avant le 15 avril de l'année auquel il s'applique. Il doit être **obligatoirement voté en équilibre par section**. Ces sections se décomposent comme suit :

La section de fonctionnement : Elle comprend les dépenses courantes n'affectant pas le patrimoine communal : frais de personnel, frais de gestion (fluides, fournitures, entretien courant...), frais financiers (notamment les intérêts des emprunts), autres charges de gestion courante (subventions aux budgets annexes, aux associations...), les charges exceptionnelles et les amortissements et provisions. En recettes, cette section comprend les recettes fiscales, la dotation globale de fonctionnement et autres dotations versées par l'Etat, la Région et le Département, les produits des services (recettes perçues sur les usagers des différents services) et les autres produits de gestion courante (revenus des immeubles, locations...).

La section d'investissement : Elle a trait au patrimoine de la commune et comprend toutes les dépenses qui concernent les achats et les travaux d'équipements (outillage, terrains, constructions, frais d'étude etc..) et le remboursement du capital emprunté. Elle est alimentée en recettes par l'autofinancement (virement de la section de fonctionnement – affectation de résultat), le montant de l'emprunt, les subventions d'équipement, la taxe d'aménagement, les remboursements de TVA, et les ventes de patrimoine.

L'autofinancement représente l'excédent dégagé par la section de fonctionnement qui est transféré en recettes d'investissement par le biais de l'affectation de résultats du compte administratif N-1 au budget de l'année N.

Ainsi, lorsqu'une collectivité locale souhaite réaliser des dépenses d'investissements nouvelles (constructions, équipements...), elle peut les financer :

- En obtenant des subventions d'équipement qui couvriront pour partie ces dépenses,
- En recourant à l'emprunt, ceci augmentant l'endettement et les frais financiers (qui réduira l'autofinancement les années suivantes)
- En ayant recours à l'autofinancement, donc en réalisant des économies sur les dépenses de fonctionnement augmentant l'excédent de fonctionnement et alimentant les recettes d'investissement. L'autre moyen d'augmenter l'autofinancement consiste à augmenter les recettes de fonctionnement ; deux leviers peuvent alors être actionnés :
 - Augmentation de la fiscalité locale
 - Et/ou augmentation des produits perçus sur les usagers par l'intermédiaire des tarifs communaux.

Le compte financier unique (CFU), qui remplace le compte administratif (c'est-à-dire le compte de résultat de l'année écoulée) et le compte de gestion (c'est-à-dire le compte de résultats émis par le trésorier) **retrace l'ensemble des dépenses et des recettes sur une année écoulée.**

B. La structure du CFU de 2023 – flux réels (hors opérations d'ordre)

FONCTIONNEMENT	DEPENSES 6 321 161€	RECETTES 7 069 831 €
	CHAP 012 - FRAIS DE PERSONNEL 56.2 %	CHAP 73 - IMPOTS ET TAXES 47.20%
	CHAP 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL 30.8 %	CHAP 74 - DOTATIONS 36.4%
	CHAP 65 - CHARGES DE GESTION COURANTE 11,1 %	CHAP 70 PRODUITS DES SERVICES 8.8%
	CHAP 66 - CHARGES FINANCIERES 1,7 % CHAP 014 - ATTENUATION DE PRODUITS + CHAP 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES + CHAP 68 DOTATIONS AUX PROVISIONS 0,2%	CHAP 75 - LOYERS ET LOCATIONS 6.1% CHAP 013 - ATTENUATIONS DE CHARGES 1.2% CHAP 77- VENTES 0.3%

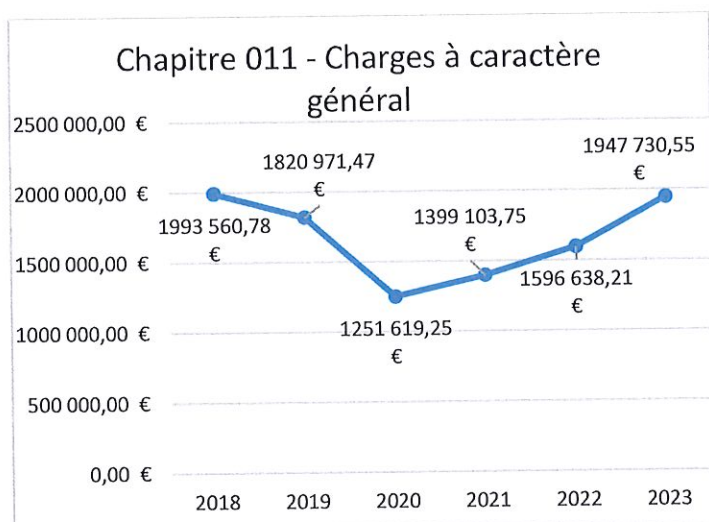
INVESTISSEMENT	DEPENSES 2 979 746 €	RECETTES 1 095 165 €
	EQUIPEMENTS PAR OPERATION- 89 % 2 658 921.18 €	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS PAR OPERATION – 63 % 692 163 €
	FINANCIER (Remboursement de la dette) 11 % 320 821 €	CHAP 10 - FCTVA 37% 403 001 €

C. La section de fonctionnement

a. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement ont représenté à Valdallière **1 062 €** par habitant en 2023 pour 958 € par habitant s'agissant des Communes de même strate démographique (5000-10000 habitants) en 2021. (Données actuellement les plus récentes publiées par la Direction Générale des Collectivités locales).

1. Les charges à caractère général CHAP 011 : 1 947 730,55 €



Une augmentation des charges à caractère générale de **22%** qui s'explique essentiellement par la réhabilitation de l'école maternelle de VASSY (237 724€) On constate d'autre part une inflation importante des articles relatifs à la maintenance ; aux combustibles ; à l'énergie ...

Art 6156 – maintenance – 113 321 €

Entre 2022 et 2023 cet article a connu une progression de +28% (+ 24 850€)

Cet article recouvre :

- La maintenance des copieurs 33 236€
- La maintenance logiciel professionnels : 32 867€
- Le contrôle des poteaux incendie ; la maintenance des extincteurs, des défibrillateurs ; paratonnerres ; tractopelle ; ascenseurs ; système de traitements de l'air de nos équipements (piscines, écoles) ; équipements de cuisine...

Cette forte progression s'explique par des charges nouvelles :

- La mise en place de nouveaux services : Centre Municipal de Santé, CNI
- La maintenance des 16 défibrillateurs installés en 2023
- Le contrôle des poteaux incendie (tous les 3 ans)
- L'extension du Portail Famille

La maintenance des copieurs reste le premier poste de dépense. La maîtrise de cette dépense implique de rationaliser et de renouveler la flotte de copieurs répartis sur l'ensemble des sites. Sur les 15 copieurs la moitié ont plus de 8 ans et affichent des coûts copie 7 fois supérieurs aux coûts d'équipements récents. Le remplacement des 7 copieurs de 2015 et 2016 permettrait de générer une économie de 8 448 € par an.

FOCUS

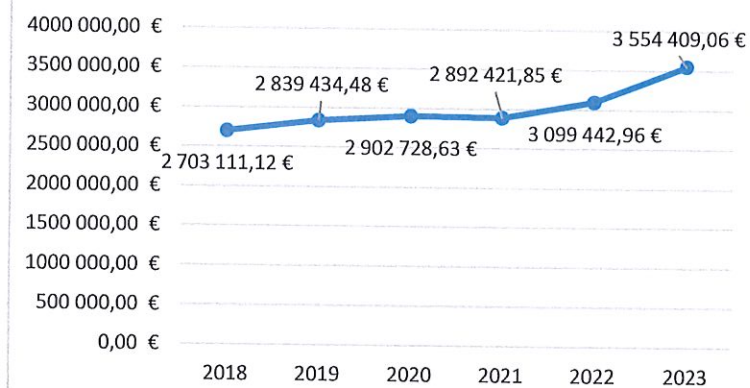
2. Les charges de personnel CHAP 012

Comme dans la plupart des collectivités, les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses et la maîtrise de leur évolution représente un enjeu majeur.

La masse salariale 2023 démontre une progression significative (+ 14,7%)

Les raisons tiennent autant à des décisions relatives à la mise en place de services qu'à des avancées sociales :

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés



- Le recrutement de 2 médecins et d'une secrétaire médicale
- Les incidences relatives à la revalorisation du point d'indice
- La mise en place du CIA en février 2023
- La révision du régime indemnitaire
- Le paiement de la mise à disposition par l'intercom du Cingal et de la suisse normande d'un maître-nageur en 2022

FOCUS

CHAPITRE 12 – charges de personnels

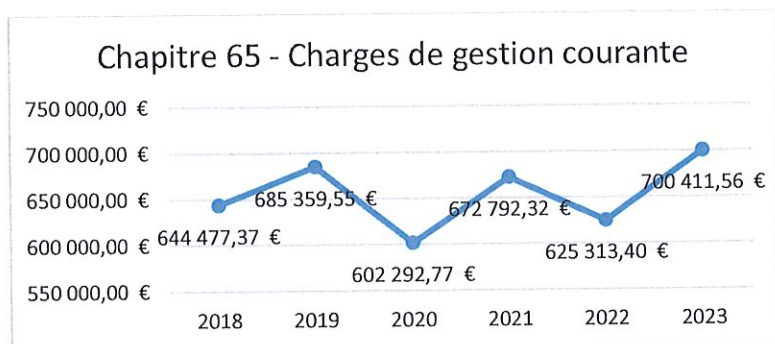
La croissance de 14,7% de ce chapitre correspond à une augmentation de 454 966 € des charges de personnels :

- Personnel du Centre Municipal de Santé : **187 360 €**
- Impact financier de la revalorisation de 3,5% du point d'indice en année pleine : 4,85003€ contre 4,6860€ auparavant : **80 000€**
- La révision du régime indemnitaire : **59 871€**
- La mise en place du CIA : **37 000 €**
- Le remboursement à l'Intercom du Cingal et Suisse Normande pour le maître nageur : **41 854 €**
- Chômage du à deux fonctionnaires démissionnaires : **25 000 €**
- Remboursement à POLE EMPLOI d'un versement de l'allocation de retour à l'emploi : **9 968€**
- Rappel d'une cotisation retraite pour un agent fonctionnaire : **+ 5 146 €**

Et dans une moindre mesure :

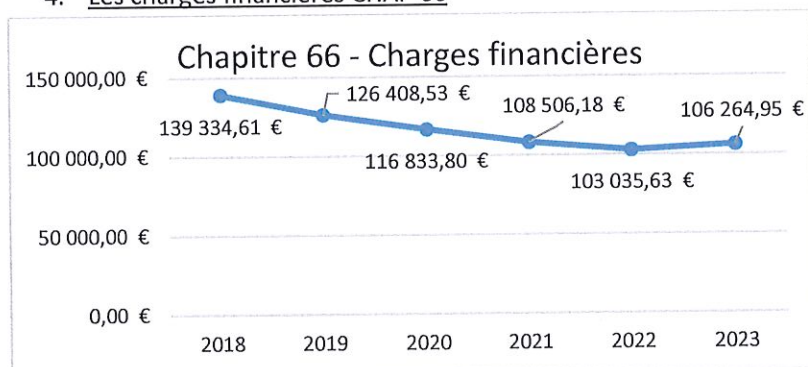
- Revalorisation de la catégorie B en début de carrière en année pleine : applicable au 1er septembre 2022
- Déroulement de carrière (avancements d'échelon)
- Revalorisation de la Cotisation Patronale du CNFPT : 0.10% au lieu de 0.05%

3. Les charges de gestion courante CHAP 65



- Une augmentation de 12% des charges de gestion courantes due essentiellement à l'augmentation significative de la subvention au CCAS (+ 61 127 €)
- L'indemnisation des commerçants de VASSY suite aux travaux du bourg

4. Les charges financières CHAP 66



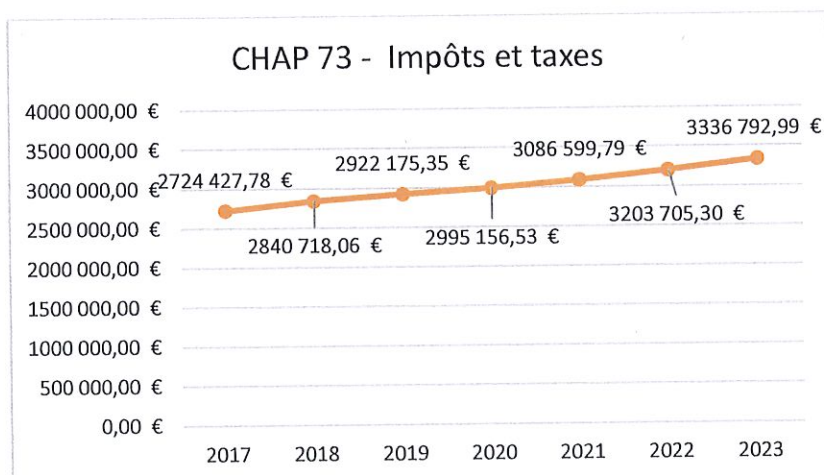
- Une augmentation consécutive à la variation des taux sur un emprunt souscrit

b. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement ont représenté à Valdallière **1 193 €** par habitant en 2023 pour 1 400 € par habitant s'agissant des Communes de même strate démographique (5000-10000 habitants) en 2021. (Données actuellement les plus récentes publiées par la Direction Générale des Collectivités locales).

1. Les Impôts et les taxes CHAP 73

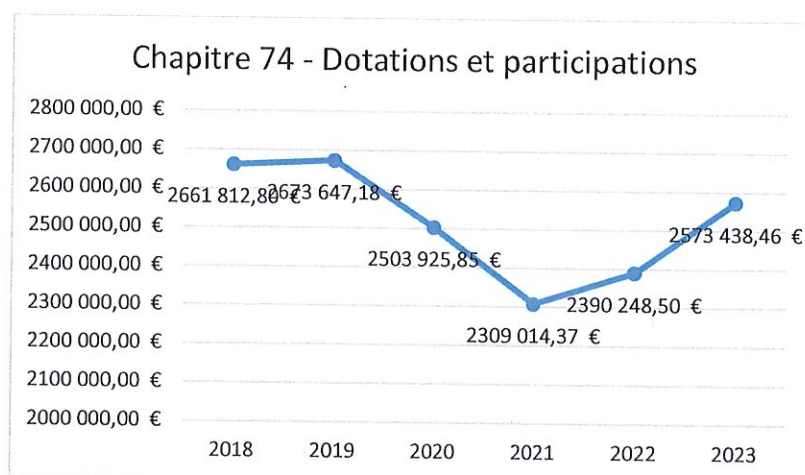
Le chapitre 73 a connu **une progression de 4%** en 2023 :



- Une augmentation importante des bases (+7%) locatives qui a engendré une forte progression des recettes de la fiscalité directe impôts locaux (+ 192 371 €)
- Une recette des taxes de mutation en net replis (- 50 000 €)

2. Les dotations CHAP 74

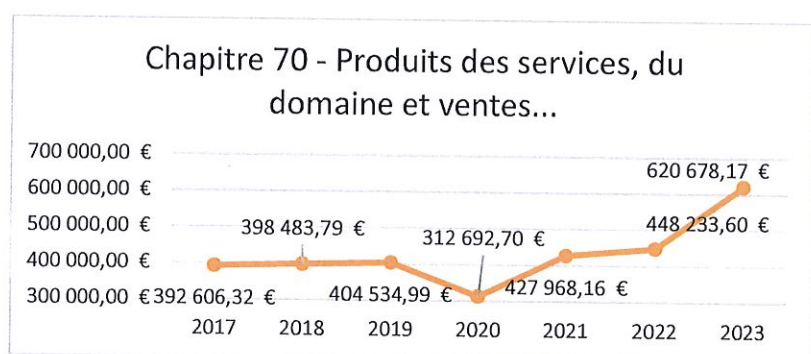
Le chapitre 74 est en progression de + 3,5% en 2023



- Une augmentation des dotations de 4%
- Une progression importante des participations du département (rattrapage subventions programme de plantation)
- Une progression importante du FCTVA

3. Les produits des services CHAP 70

Le chapitre 70 est en progression de + 38%



- Une augmentation de recettes essentiellement dû au Centre Municipal de Santé : 150 000 € de recettes de consultations
- Une progression importante des recettes de la piscine (+38%)
- Un « rattrapage » des subventions de la CAF sur les années antérieures

D. La section d'investissement

a. Les dépenses et recettes d'investissement

Chapitre Opération	Libellés	BP 2023	REALISE 2023	RAR 2023	ouverture crédits
1000	VIABILISATION TERRAINS	2 601,20 €	2 601,20 €	0,00 €	0,00 €
1006	GENDARMERIE	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
101	GS VIESSOIX	30 000,00 €	22 000,76 €	0,00 €	0,00 €
1200	SIGNALITIQUES	40 080,97 €	28 714,37 €	5 868,59 €	10 020,24 €
1300	DEFENSES INCENDIE	132 280,00 €	80 817,47 €	51 462,53 €	33 070,00 €
1500	AMENAGEMENT DE BOURG	1 935 822,03 €	1 793 069,76 €	139 114,04 €	483 955,51 €
1600	BATIMENTS PUBLICS	444 617,30 €	281 797,83 €	143 902,67 €	111 154,33 €
1700	LOGEMENTS COMMUNAUX	26 316,88 €	16 522,38 €	6 823,28 €	6 579,22 €
1800	EGLISES	98 412,61 €	55 181,41 €	41 014,00 €	0,00 €
1900	CIMETIERES	80 937,64 €	10 542,35 €	60 334,89 €	0,00 €
2100	EQUIPEMENTS SPORTIFS	17 230,00 €	16 009,32 €	0,00 €	0,00 €
2200	MATERIELS ET MOBILIERS	47 159,80 €	36 650,70 €	1 701,43 €	11 789,95 €
2300	INFORMATIQUE ET AUDIO VISUEL	78 328,13 €	70 345,84 €	1 294,85 €	19 582,03 €
2400	VEHICULES ET MATERIELS ATELIER	81 585,88 €	43 685,42 €	26 036,23 €	20 396,47 €
2600	VOIRIE	281 675,67 €	200 982,37 €	80 693,30 €	70 418,92 €
TOTAL GENERAL :		3 307 048,11 €	2 658 921,18 €	558 245,81 €	766 966,67 €

Chapitre Opération	Libellés	BP 2023	REALISE 2023	RAR 2023
1200	SIGNALITIQUES	12 720,00 €	6 032,00 €	2 020,00 €
1300	DEFENSES INCENDIE	45 700,00 €	0,00 €	45 700,00 €
1500	AMENAGEMENT DE BOURG	1 072 818,00 €	334 098,37 €	735 387,63 €
1600	BATIMENTS PUBLICS	322 893,99 €	231 109,10 €	73 249,06 €
1800	EGLISES	76 247,00 €	41 369,45 €	31 738,00 €
1900	CIMETIERES	12 343,00 €	0,00 €	7 500,00 €
2100	EQUIPEMENTS SPORTIFS	21 612,80 €	17 850,40 €	3 762,40 €
2200	MATERIELS ET MOBILIERS	4 448,00 €	0,00 €	0,00 €
2300	INFORMATIQUE ET AUDIO VISUEL	61 703,80 €	61 704,20 €	0,00 €
2600	VOIRIE	109 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL :		1 739 486,59 €	692 163,52 €	899 357,09 €

Ouverture anticipée des dépenses d'investissement pour 2024 :

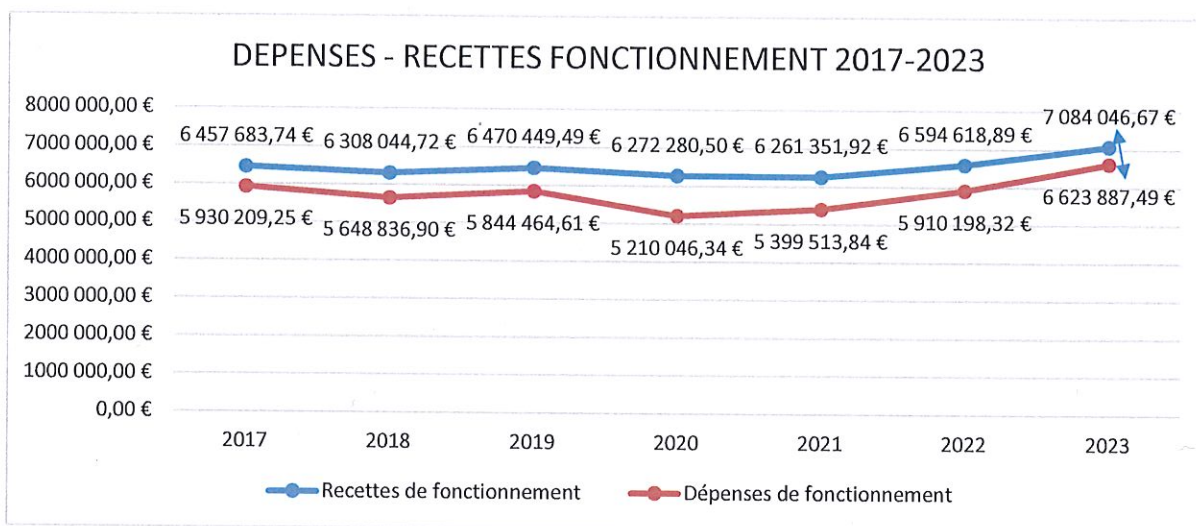
La commune peut, par délibération, autoriser l'ouverture anticipée des dépenses d'investissement, avant le vote du budget 2024, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2023. Cette faculté est une facilité de trésorerie, pas une dérogation au principe d'annuité budgétaire.

Rappel : délibéré le 15 janvier 2024

E. L'analyse économique rétrospective

a. L'évolution des recettes et des dépenses

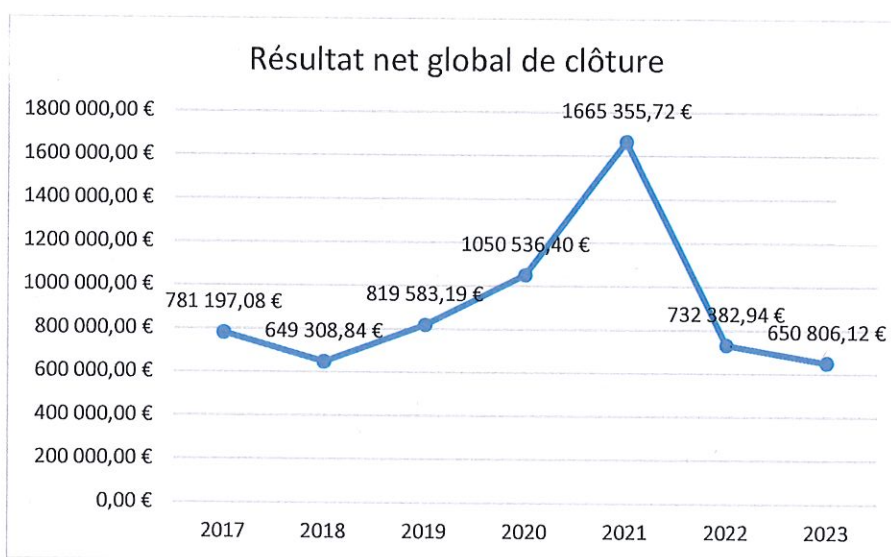
Sans l'affectation de résultat de l'année précédente, le delta entre les dépenses et les recettes se rétrécit en 2022 et tend à se rapprocher des résultats de 2018-2019. Attention toutefois au risque d'effet ciseau (augmentation plus forte des dépenses que des recettes). Le delta entre recettes et dépenses ainsi mis en évidence nourrit la section d'investissement pour financer les dépenses d'équipement ou se désendetter. L'effet de ciseau a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée et de possiblement dégrader la situation financière.



Taux de rigidité des charges de structures : **55.27 %** des dépenses de la commune sont dites rigides (dépenses de personnel et intérêts de la dette), difficiles à compresser. **44.73%** des dépenses peuvent être maîtrisables afin d'augmenter à court terme son épargne et améliorer sa capacité de désendettement.

b. L'affectation de résultat : une diminution du résultat

Le résultat net global de clôture de l'année 2023 est de **650 806.12 €**, qui sera affecté au budget 2024.



Malgré le fait qu'il reste positif, le résultat net global de clôture de 2023 à affecter au budget de 2023 est en baisse :

- - 11 % entre 2022 et 2023

L'affectation de résultat représente la réalité financière de la commune de l'année écoulée. Il a une importance capitale car il constitue le moyen de financement des dépenses de l'exercice suivant s'il est positif et doit être pris en charge s'il est négatif.

La commune puise dans ses excédents pour financer les investissements :

- le besoin de financement net des investissements augmente du fait de la baisse de l'autofinancement et l'augmentation de l'effort d'investissement.

c. L'autofinancement : un levier essentiel pour investir

Trois indicateurs essentiels sont présentés :

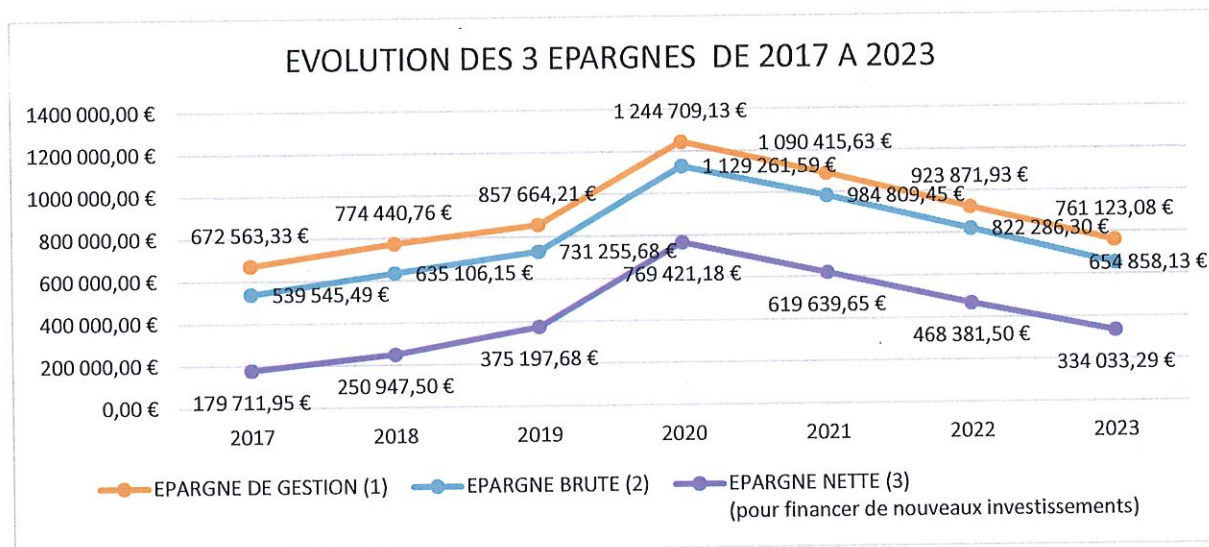
- L'épargne de gestion = RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT
L'épargne de gestion est constituée de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

- L'épargne brute = EPARGNE DE GESTION – CHARGES D'INTERETS

L'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement). L'épargne brute représente le socle de la richesse financière. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

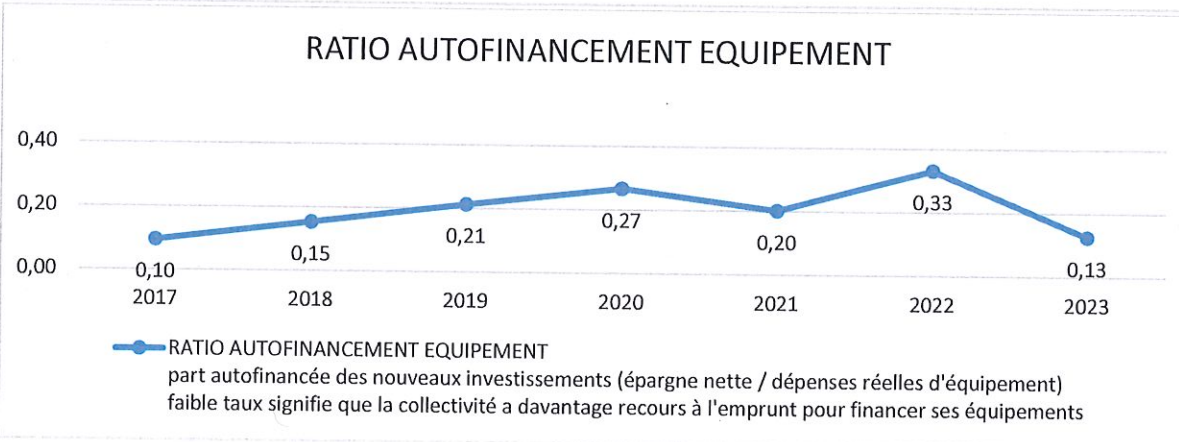
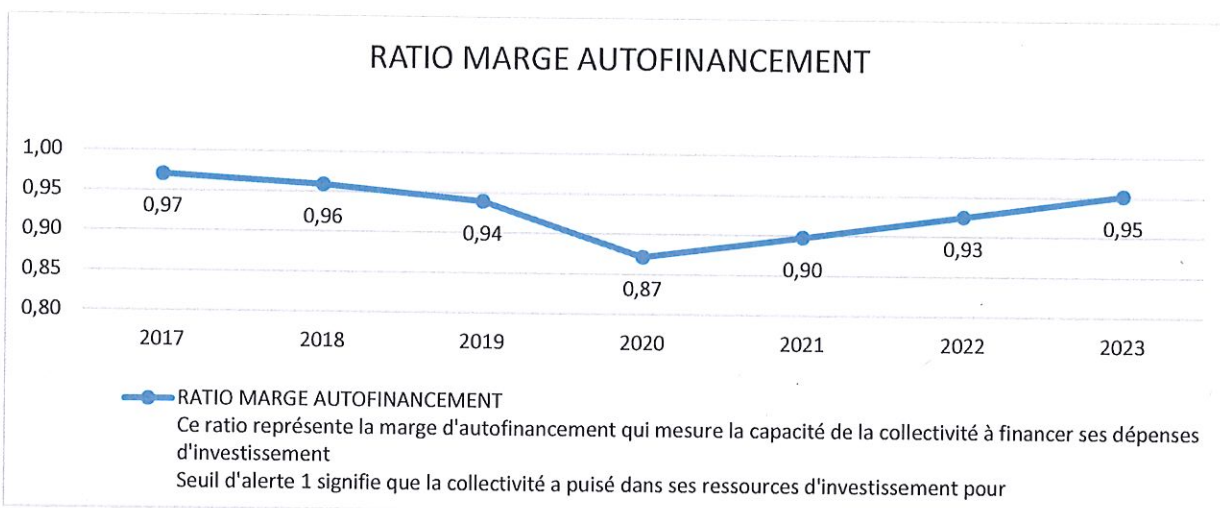
- L'épargne nette (auto-financement) = EPARGNE BRUTE – REMBOURSEMENT DU CAPITAL

L'épargne nette est calculée à partir de l'épargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. C'est ce solde qui est directement affecté au financement de la politique d'équipement et permet d'éviter ou de réduire le recours à l'emprunt. C'est le socle de la richesse financière pour investir et garantir la solvabilité financière.

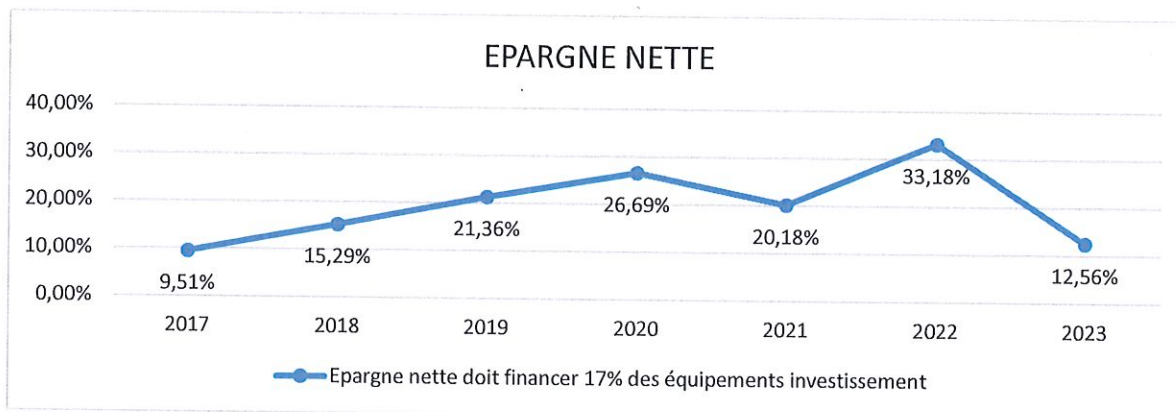


Le taux d'épargne brute représente donc la part des recettes courantes qui ne se trouve pas consommée par le financement de ses dépenses de fonctionnement et qui peut être consacrée pour rembourser la dette et/ou investir.

L'autofinancement de Valdallière :



Le ratio d'autofinancement diminue. La commune va devoir avoir recours à l'emprunt pour financer ses équipements.



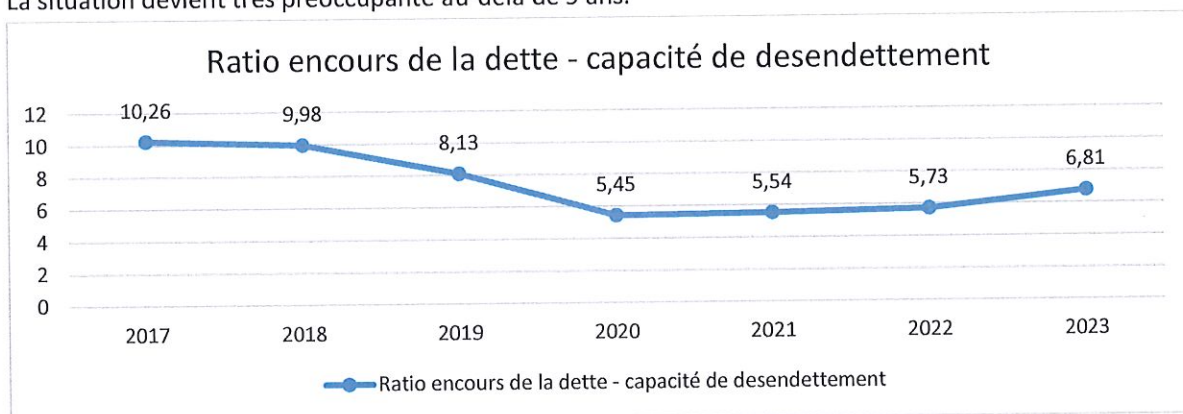
3. L'ENDETTEMENT

L'encours de la dette (capital restant dû) en 2023 s'établit à **4 459 524 €**, pour une annuité 2023 de 459 179€. La capacité de désendettement qui mesure le nombre d'années que mettrait la Commune à se désendetter après avoir honoré toutes les dépenses courantes est de 6.81 ans au 31.12.2023.

Si la collectivité consacre entièrement son épargne brute au remboursement du capital, la durée sera d'un peu plus de 5 ans.

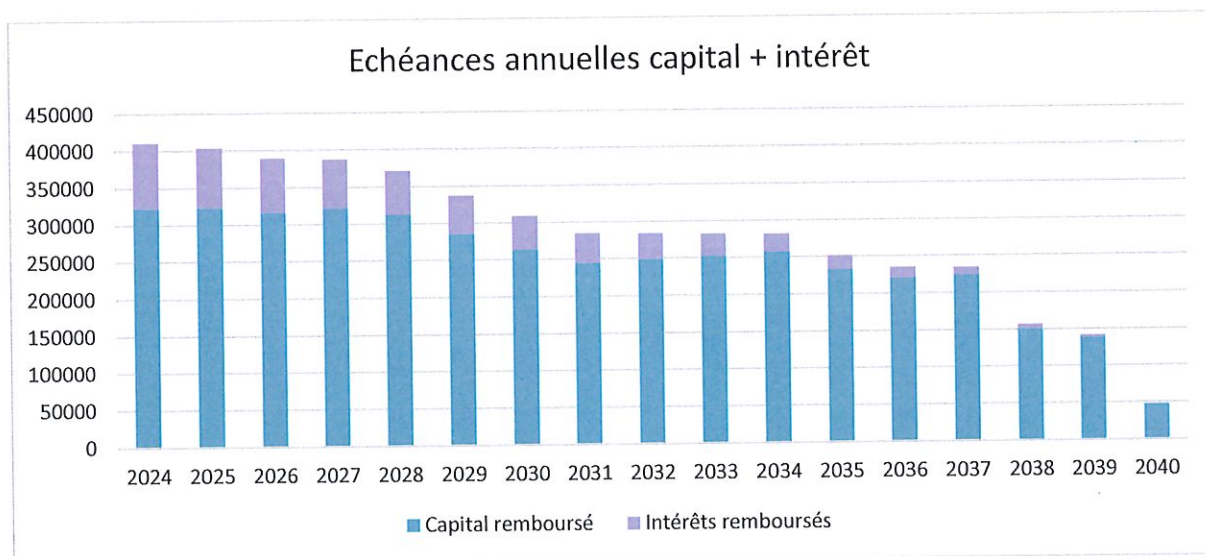
Pour une bonne gestion, le remboursement du capital ne devrait pas excéder 6 années. Une commune est considérée comme endettée si la durée est comprise en 6 et 9 ans.

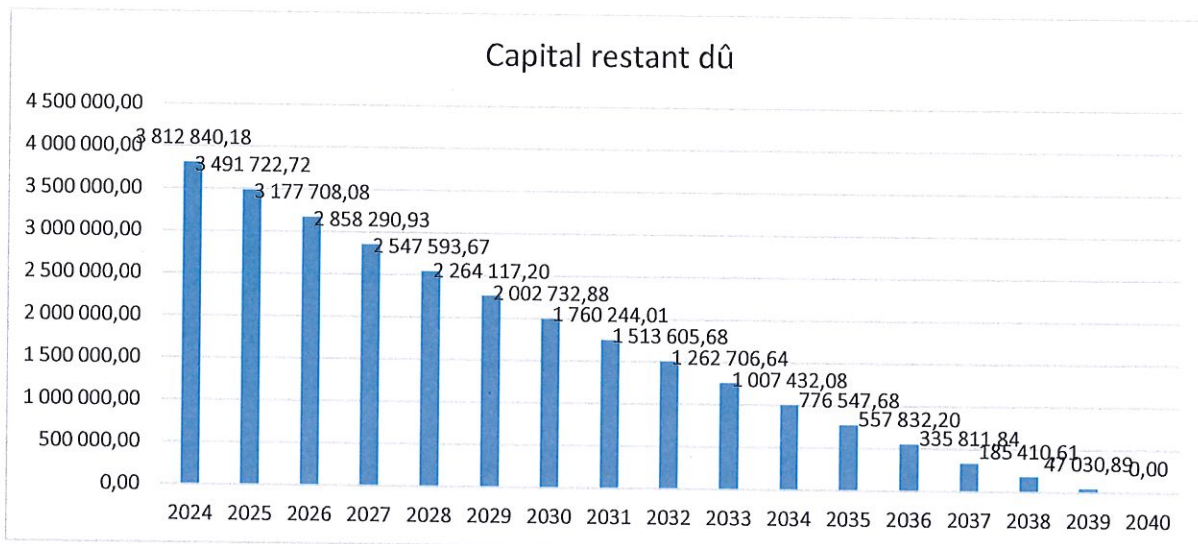
La situation devient très préoccupante au-delà de 9 ans.



	ENCOURS DETTE	RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT	RATIO
2023	4 459 524	6 963 674 €	0,64

L'extinction de la dette communale serait atteinte en 2040 sans nouveaux emprunts (sur la base des profils suivants : flux de remboursement (annuité acquittée chaque année) et évolution du CRD (Capital Restant Dû)).





14 emprunts sont en cours à taux fixe dont 1 à taux variable. Aucun emprunt n'ayant été souscrit en 2023, le désendettement de la commune s'est donc poursuivi.

4. LE PROJET DE BUDGET 2024

Dans le contexte actuel, il importe de suivre au plus près **l'évolution des marges de manœuvres financières** de la commune et de garder à l'esprit les grands principes de **l'équilibre budgétaire**, et d'identifier les **potentiels risques** que la commune encourt.

Rappelons que c'est la différence entre les recettes de fonctionnement (fiscalité, dotations, produits des services) et les dépenses de fonctionnement (charges de gestion courante, dépenses de personnel, participations et subventions versées) que se dégage l'épargne brute, ou autofinancement brut, qui constitue le socle des recettes de la section d'investissement, mais aussi le levier de la capacité d'emprunt et donc de développement de notre collectivité.

A. Les orientations en matière de fonctionnement

Pour le BP 2024, les recettes fonctionnement sont proposées en augmentation en raison de l'effet mécanique de l'augmentation des bases. En dépenses, des efforts de gestion continuent d'être demandés afin de garantir un niveau d'épargne suffisant pour poursuivre la trajectoire d'investissements et minimiser le recours à l'emprunt.

a. Les dépenses

1. Les charges à caractère général CHAP 011

Le coût de reconstruction de l'école maternelle ne pesant plus sur le budget 2024 (240 000€). Cela permet, pour l'année à venir, de stabiliser le chap11 malgré les augmentations prévisibles dues notamment à l'augmentation des coûts de l'énergie.

La mise en service du Relais Petite Enfance et des locaux mis à disposition d'1.2.3 Soleil contribueront également à augmenter les fournitures de nettoyage (protocole de nettoyage renforcé) ; les coûts d'énergie et de combustible.

D'une manière plus générale, il sera nécessaire de prendre en considération dans ce chapitre le niveau de l'inflation projetée en 2023 : +3%.

2. Les charges de personnel CHAP 012

Le deuxième volet de la revalorisation de la valeur du point d'indice de la fonction publique entre en vigueur avec l'attribution de 5 points d'indice majoré à l'ensemble des agents (Décret n°2023-519 du 28 juin 2023). L'impact est évalué à 28 000 €.

Les différentes réductions de « format » réalisées en 2023 permettront de présenter un chap 12 stable au regard de l'année précédente (réduction horaire d'un médecin – de 28h à 18h ; remplacement de la DGA à compter du 25 mars seulement ; remplacement d'un agent technique en avril seulement ; réduction des contrats de remplacement...). Le remboursement de 41 000 € à l'Intercom du Cingal réalisé pour la mise à disposition de leur maître-nageur ne grèvera plus le chapitre 12 en 2024.

Faute d'avoir une perspective claire en matière de transfert du Centre Municipal de Santé, le chap 12 intégrera les 3 salariés en année pleine.

Il est à noter que le recours à un poste de saisonnier sera indispensable sur le pôle technique de MONTCHAMP en 2024.

3. Les charges de gestion courante CHAP 65

Le chapitre 65 connaîtra une baisse essentiellement due à la réduction de la subvention au CCAS (- 27 773 €).

4. Les charges financières CHAP 66

Le chapitre 66 sera en augmentation dû à la souscription d'une ligne de trésorerie, et au règlement des intérêts.

b. Les recettes

1. Les impôts et les taxes CHAP 73

L'impôt « ménage » sera affecté par l'augmentation significative des bases fiscales (+ 3,9%). Sans augmentation des taux d'imposition, cette revalorisation des bases devrait générer une recette supplémentaire de 134 527 €.

2. Les dotations CHAP 74

Le projet de Loi de finance confirme la tendance à la consolidation de la Dotation Globale de Fonctionnement. Le budget. En conséquence, au chap 74 sera inscrit le montant de dotations perçues sur l'exercice 2023.

3. Les produits des services CHAP 70

Ils sont essentiellement constitués des recettes de cantine, garderie et centre de loisirs, centre municipal de santé mais également : les recettes de la piscine, la subvention de la poste pour les agences communales, ...

L'inscription 2024 se situera, par « prudence » en retrait de celle de 2023.

Il sera nécessaire de retravailler les politiques de tarification tel que le prix des concessions funéraires.

4. Autres produits de gestion courante CHAP 75

Ce chapitre sera en très net retrait en 2024. Ce retrait s'explique par le remboursement par l'assurance en 2023 des travaux de reconstruction de l'école maternelle (222 360 €).

En matière de location de salle, la révision de la tarification électrique sera nécessaire. Les tarifs s'établissent actuellement à 0,20 € kWh, alors que le coût réel du kWh s'établit actuellement à 0,25 € ...

B. Les orientations en matière d'investissement

Parmi les propositions d'opérations en 2024 qui seront soumises au vote du conseil, on peut citer :

- **GENDARMERIE** : étude environnementale de la parcelle dans le cadre de la modification du PLU
- **DEFENSE INCENDIE** :
 - Mise en place de 13 réserves incendies (VASSY ; PIERRES ; ESTRY ; BERNIERES ; VIESSOIX)
- **PLANTATION DE HAIES**
 - Programme de plantation 2023-2024
- **AMENAGEMENTS DE BOURGS** :

- Travaux d'aménagement du bourg d'ESTRY
- Acquisition terrain à VASSY en vue du projet d'habitat inclusif (Ages et Vie)
- Création d'un parking dans le bourg de VIESSOIX
- **BATIMENTS PUBLICS**
 - Travaux d'entretien dans les salles des fêtes
 - Réfection de l'assainissement non collectif à la salle des fêtes de RULLY
 - Constitution d'une provision pour le recrutement d'un maître d'œuvre pour le CHAT FOIN + provision pour travaux d'entretien
 - Travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics
- **LOGEMENTS COMMUNAUX**
 - Travaux de réfection de logement à MONTCHAMP
 - Travaux d'entretien des logements à ESTRY et VASSY
- **EGLISES**
 - Réfection électricité à l'église de RULLY
 - Réfection toiture de l'église de VASSY
- **CIMETIERE**
 - Provision pour recrutement maître d'œuvre pour la création du cimetière paysager de MONTCHAMP
 - Relevage de sépulture
- **MATERIELS ET MOBILIERS**
 - Matériel pédagogique et administratif pour le RPE
 - Mobiliers divers pour les services
 - Equipements de cuisines (salles des fêtes et restaurants scolaires)
- **INFORMATIQUE**
 - Accès fibre pour les mairies et services
 - Gestion informatique (piscine)
 - Serveur informatique (siège VALDALLIERE)
 - Photocopieurs
- **MATERIELS ATELIERS**
 - Continuité de l'effort de renouvellement des matériels et véhicules



PROJET



1- Pourquoi ?

Certains parents sont isolés de leurs proches, et n'ont pas de solutions pour faire garder leur(s) enfant(s). Ce qui « prive » ces parents de s'octroyer une sortie, ou peuvent rencontrer des difficultés pour des rendez-vous...

L'idée est de proposer à ces familles, une liste des jeunes ayant suivi une petite formation, afin de répondre aux attendus pour la garde d'enfants ponctuelle.

Cette liste sera consultable sur le site de la commune.

2- Comment ?

Après une communication sous forme d'affiche transmise aux mairies déléguées, presse et site de Valdallière, un groupe de 10 jeunes, de 16 à 20 ans seront sélectionnés parmi les personnes qui transmettront leur candidature auprès de la commune.

Chaque jeune mineur devra transmettre :

- Autorisation parentale ou du représentant légal

La formation comprendra :

- Sensibilisation aux jeunes enfants = MFR Vire (3h30)
- PSC1 = Union Départemental Sapeur Pompiers (7h00)
- Thématique jeux/lecture = Blandine et Laurine (à définir)

Au terme de cette formation, chaque jeune se verra délivré :

- Diplôme PSC1
- Plaquette conseil (1^{er} contact avec les parents, 1^{er} RDV avec les parents, quelques questions pour préparer son RDV)

3- Financement.

Le coût financier pour la commune est correspondant à la formation du PSC1, ainsi que l'intervention de madame Levallois, formatrice à la MFR de Vire, pour la sensibilisation aux jeunes enfants.

Soit : PSC1 = 600 € de formation + 50 € de frais de transport = 650 €

Maison Familiale de Vire = 350 €

Total formation = 1 000 €

Ce qui revient 100 € par candidat. De plus, pour les jeunes ayant la carte « Atout Normandie », il leur est possible, s'ils le souhaitent, de télécharger le coupon réduction d'une valeur de 40 €, qui pourra être utilisé pour la formation PSC1.

OFFRE DE FORMATION 2024

Commune Valdallière

Objectifs, durée, contenu et calendrier :

<p>Séance unique de 3h30 dispensée dans la semaine du 22 au 26 avril 2024</p>	<p>Objectif : sensibilisation des jeunes à la prise en charge des enfants dans la cadre d'une garde ponctuelle au domicile des parents :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les étapes clés du développement de l'enfant ➤ L'hygiène de base et la prévention des contaminations ➤ Le sommeil chez l'enfant, les éléments favorisant l'endormissement ➤ Donner à manger en toute sécurité : préparer un biberon, donner un repas ➤ Assurer le change de l'enfant ➤ Savoir occuper un enfant ➤ Savoir réagir en cas de difficultés
--	---

Lieu : MFR « La Florie » Route de Pont Farcy 14500 VIRE ou salle mise à disposition sur la commune de Valdallière

Effectif : Groupe de 10 personnes maximum

Coût de la formation/ groupe

Désignation	Quantité en heure	Prix de la séance
Séance de formation	3h30	350 euros TTC Organisme non assujetti à la TVA

Méthode Pédagogique :

- Des apports théoriques
- Des travaux pratiques, mises en situation

Cachet et signature MFR

Bon pour accord /signature

MAISON FAMILIALE La Florie
 Route de Pont-Farcy
 14500 VIRE NORMANDIE
 Tél. : 02 31 68 01 05
 SIRET : 780 750 949 00023

MFR VIRE Route de Pont Farcy 14500 Vire
 Siret : 78075094900023
 NAF : 8531Z

V2 - n°j - février 2024

Tél : 02 31 68 01 05
 Mail : mfr.vire@mfr.asso.fr
 Site : www.vire.mfr.fr



N° d'agrément : 14-93-05 / RNCQ 0461 /
N° d'agrément SST : 1022997/2016/SST-01/O/CN
N° d'enregistrement : 25-14-02586-14
N° de SIRET : 41891184800038
N° APE : 9499 Z

COMMISSION PETITE ENFANCE
7 RUE DES ECOLES
14410 VALDALLIERE

CAEN, le 22/02/2024 - Devis n° 24.172 - Formation PSC1 - Prévention et secours civique Niveau 1

Affaire suivie par Mme MAILLARD-BRIMANT Sandrine

Désignation	Coût unitaire	Coût total
Session prévue le 22/04/2024 Lieu de la formation : Sur site client (à définir) Type de formation : PSC1 - Prévention et secours civique Niveau 1) Horaires : Matin :9h00-12h30 / Après-midi :13h30-17h00 Durée : 7 heures		
Conditions commerciales par session : Nombre de stagiaires prévus : 10	600 €	600 €
Commentaires : Demande de Mme Prevel	Frais annexes H.T. Montant H.T.	50 € 650 €

Le présent devis est valable jusqu'à la date du 20/03/2024.

En cas d'acceptation de votre part, merci de nous le renvoyer signé, daté et tamponné.

Nous vous ferons alors parvenir une convention commerciale dans les meilleurs délais.

<u>Signature du client</u> <small>suivie de la mention 'bon pour accord'</small>	<u>date et tampon</u>
---	-----------------------

Le Président de l'Union Départementale des Sapeurs
Pompiers du Calvados
Capitaine Patrick BLANCHET

Relevé d'identité bancaire				
Code Banque	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
30003	00440	00037262975	28	SG CAEN COTE DE NACRE
IBAN : FR7630003004400003726297528				
BIC/SWIFT : SOGEFRPP				

82 avenue de Thiès Péricentre 5 - Batiment D - 4ème étage - 14000 CAEN
Tel. : 02 31 74 88 58 - E-mail : securisme@udsp14.net
Association loi 1901 à but non lucratif